

PROCÈS VERBAL
Séance du Conseil Municipal
du 29 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 29 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune des Pennes-Mirabeau se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10, L 2121-12 et L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES	P (1)	A/E (1)	MEMBRES	P (1)	A/E (1)
MEMBRES	P (1)	A/E (1)	MEMBRES	P (1)	A/E (1)
1 AMIEL Michel	P		19 BITTARD Mihaela		Excusée pouvoir M. VALAT
2 LEONETTI Jean- Marc	P		20 GIALLO Audrey	P	
3 TONARELLI Pierre	P		21 DARDENNES Julien	P	
4 CHAVE Sophie		Excusée pouvoir M. LEONETTI	22 VILLE Audrey	P	
5 FARCI Claude	P		23 ADAMI Eric	P	
6 BALTZ Joëlle	P		24 MEPPI Francette	P	
7 PASQUALETTO-AMIEL Agnès		Excusée pouvoir M. BALTZ	25 VALAT Gérard	P	
8 BOUCHET Grégory	P		26 PONS Alain	P	
9 TCHELEKIAN Caroline		Excusée pouvoir M. BOUCHET	27 AMARO Romain	P	
10 PATOT Gérard	P		28 FIORILE-REYNAUD Joëlle	P	
11 LEUCA Vincent	P		29 NICOLAÏ Michèle	P	
12 SLISSA Monique	A	Absente	30 DELAVEAU Cathia	P	
13 BOISGARD Patricia	P		31 SCAMARONI Michel	P	
14 RÉAU Sylviane		Excusée pouvoir M. MUSSO	32 GORLIER LACROIX Solange		Excusée pouvoir M. FIORILE-REYNAUD
15 LONG Didier	P		33 FUSONE Maximilien	P	
16 VASSALO Carine	P		34 COCH Emeline	P	
17 VEGA Fabrice	P		35 INAUDI Rosy		Excusée pouvoir M. MEPPI
18 MUSSO Jean - Philippe	P				

Excusé(e)s : CHAVE Sophie – PASQUALETTO AMIEL Agnès - TCHELEKIAN Caroline – REAU Sylviane – BITTARD Mihaela - GORLIER LACROIX Solange – INAUDI Rosy

Absent : Monique SLISSA

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Michel AMIEL

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Audrey VILLE

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut se réunir

P : Présent A/E : Absent ou Excusé

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Avril 2025

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 avril 2025
Tableau des Marchés publics attribués en Mars 2025

RAPPORTEUR : Joelle BALTZ

COMMANDE PUBLIQUE

- 1 - TRAVAUX D'EXTENSION ET MAINTENANCE DU RESEAU VIDEOPROTECTION
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC
- 2 - TRAVAUX DE MENUISERIE ET DE SERRURERIE AUTORISATION DE SIGNATURE DES
MARCHES PUBLICS
- 3 - TRAVAUX D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET D'ÉTANCHÉITÉ
SUR TOITURES AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC

HANDICAP

- 4 - RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES
HANDICAPEES (CCAPH) DE LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU

RAPPORTEUR : Grégory BOUCHET

FINANCES

- 5 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX
DE PROXIMITÉ 2025 – GROUPE SCOLAIRE LES AMANDIERS
- 6 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX
DE PROXIMITÉ 2025 – SALLE TINO ROSSI ET ESPACE FRANCE SERVICES
- 7 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX
DE PROXIMITÉ 2025 – CRECHE DE LA GAVOTTE, CRECHE DE LA RENARDIERE, ECOLE
CLAUDIE HAIGNERE ET LE PARC JEAN GIONO
- 8 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX
DE PROXIMITÉ 2025 – STADE BASILE BOLI, BOULODROME DU PLAN DES PENNES,
DOJO ROCCI ET CITY STADE DE LA VOILERIE
- 9 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX
DE PROXIMITÉ 2025 – STADE JEAN ROURE, VITRIA ET TERRAIN DE BMX
- 10 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGIONAL « PARÉ
POUR LE SOLAIRE »
- 11 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGIONAL « SUD
PV PLUS »
- 12 - TRANCHE 2024 - CONTRAT DÉPARTEMENTAL POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
2023/2025
- 13 - PLACEMENTS FINANCIERS (COMPTE A TERME)

ANIMATION SENIORS

14 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ÉNERGIE SOLIDAIRE 13

RAPPORTEUR : Jean-Marc LEONETTI

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT

15 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'AMICALE DU COMITÉ COMMUNAL DES FEUX ET FORÊTS DES PENNES MIRABEAU

16 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ DES CHASSEURS DES PENNES MIRABEAU

17 - DÉNOMINATION DE VOIE DU CLOS DU PLAN

18 - CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS PARCELLE DH 102

19 - CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS PARCELLE AB 238

20 - CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS PARCELLE AX 935

21 - ATTRIBUTION LOTS DE COPROPRIÉTÉ SUITE A DISSOLUTION S.O.M.A.P "LA PENNOISE" RÉSIDENCE LE CLOS IDÉAL PARCELLE AV 270 - LOTS 269 ET 275

22 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES COMMUNE DES PENNES MIRABEAU

23 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ JP FAUCHE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DU QUARTIER DE LA GAVOTTE

RAPPORTEUR : Didier LONG

CULTURE

24 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION A L'OMBRE BLEUE DE L'OLIVIER

25 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CANTAREN

26 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ARTS SCENIQUES ENVIE

27 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE/MISE A DISPOSITION D'UN AGENT D'ACCUEIL

28 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE

29 - DON DE DROITS D'ACCÈS POUR DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS DE L'IDEE THEQUE A DESTINATION DES ÉCOLES ÉLEMENTAIRES DE LA COMMUNE DES PENNES-MIRABEAU ET DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DE CES ÉCOLES

SANTE

30 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION " POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE"

31 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION " LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

RAPPORTEUR : Pierre TONARELLI

SPORT

32 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE TAMBOURIN CLUB DES PENNES MIRABEAU Exercice 2025

33 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE LE PENTATHLON PENNOIS Exercice 2025

34 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE PENNES MIRABEAU NATATION Exercice 2025

35 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE LA BOULE DES PENNES Exercice 2025

36 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE LA BOULE CONTRÉE DE LA GAVOTTE Exercice 2025

37 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE LA BOULE DE LA RENARDIERE Exercice 2025

38 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE BOULISTE LA BOULE PLATE Exercice 2025

39 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE JEUNESSE SPORTIVE DES PENNES MIRABEAU Exercice 2025

40 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE PENNES MIRABEAU HAND-BALL - Exercice 2025

41 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE ÉLAN SPORTIF DES PENNES MIRABEAU Exercice 2025

42 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE CLUB SUBAQUATIQUE DES PENNES MIRABEAU Exercice 2025

43 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION PENNES MIRABEAU/CADENEUX RUGBY Exercice 2025

44 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE BMX CLUB DES PENNES MIRABEAU Exercice 2025

45 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE AQUA SYNCHRO PENNOIS Exercice 2025

46 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION POUR LA

PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE L'INFERNET-CADIERE
Exercice 2025

47 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION POUR LE
DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS EN MER Exercice 2025

48 - STAGE SPORTIF D'ETE

49 - DENOMINATION DE LA TRIBUNE DU STADE DE RUGBY EMMANUEL VITRIA : DENIS
AGOSTINI

RAPPORTEUR : Gérard VALAT

HANDICAP

50 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION " NOUVEAU REGARD SUR LE
HANDICAP "

RAPPORTEUR : Le Maire

ADMINISTRATION GENERALE

51 - COMMISSION MUNICIPALE - ADMINISTRATION DE LA CITE REMPLACEMENT D'UN
ELU

COHESION SOCIALE

52 - DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT SUPPLÉANT AU RÉSEAU FRANCOPHONE DES
VILLES AMIES DES AINÉS

53 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION " RESSOURCE " (Centre
Ressource un autre Regard sur le Cancer)

RESSOURCES HUMAINES

54 - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES
SOUVENIRS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

55 - INDEMNITES DE FONCTION MAIRE – ADJOINTS – CONSEILLERS MUNICIPAUX –
MODIFICATION DE LA REPARTITION

56 - MODIFICATION - INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT DES
POLICIERS MUNICIPAUX

57 - CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS
ET DES EFFECTIFS

PATRIMOINE

58 - MODIFICATION DE LA DENOMINATION DE LA SALLE DE LA VOILERIE

.....

COMMUNE DES PENNES-MIRABEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2025

M. le Maire : Bonsoir à tous. Nous allons procéder à l'appel. Audrey.

Mme VILLE procède à l'appel.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2025

M. le Maire : Procès-verbal de la séance du 3 avril. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Mme DELAVEAU : Bonsoir à tous. Je souhaiterais revenir sur ce qui s'est passé sur le précédent Conseil. J'ai écrit un petit mot, donc je vais tout simplement vous le lire.

« Mesdames et Messieurs les élus. Lors du dernier Conseil municipal, suite à une attaque personnelle, j'ai instinctivement décidé de quitter la séance après avoir été publiquement traitée de Sainte Nitouche par un élu de la majorité. Mon groupe a par ailleurs immédiatement demandé une suspension de séance que M. le Maire a refusée. Je tiens à souligner ma spontanéité, car ce n'était pas là un caprice ou un effet de posture ou une hystérie comme vous le dites M. le Maire, mais ce que j'estime être une réponse digne face à une remarque indigne. Un départ qui n'est pas une faiblesse comme vous voulez bien le faire penser, mais la condamnation d'une insulte. Et si mon instinct m'a fait partir, c'est que je laisse la violence sous quelque forme que ce soit aux belliqueux et aux haineux qui veulent en découdre. Moi je suis là pour débattre et pas pour me battre.

Alors en tant que victime, je regrette que, au contraire de la mienne, la spontanéité de certains soit sexiste et insultante. Mais je le regrette surtout pour toutes celles qui pourraient y être confrontées un jour. Notez que si j'avais été taxée d'être une oie blanche ou une vierge effarouchée, comme vous pouvez le dire envers d'autres femmes de ce Conseil M. le Maire, j'aurais eu la même réaction de sauvegarde, pas de susceptibilité ne vous en déplaise. Aussi, je tiens à remercier mes collègues qui m'ont suivie et soutenue. Et à celles et ceux qui ont préféré continuer leurs sarcasmes et qui se sont réjouis d'une situation avilissante sans même sourciller, sans aucune réaction pour protéger la dignité de cette assemblée, j'ose dire que vous n'avez pas failli à votre devoir de me défendre – c'eût été trop espérer – mais à votre devoir de vous défendre vous-même. Car ce que vous avez toléré hier, vous y serez peut-être exposé demain, ou pire votre mère à un arrêt de bus, votre fille dans la cour de l'école, votre sœur dans son couple ou votre collègue au travail. La banalisation du sexisme, de la violence et de ses dérives est dangereuse, donc soyez vigilants.

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, c'est que je refuse qu'on m'insulte impunément. Pour ce faire, j'ai fait un signalement par courrier à la ministre de l'Égalité Aurore BERGER et une copie au Préfet des Bouches du Rhône. Et je souhaite que cela ne se reproduise plus. J'appelle à un fonctionnement plus digne de notre Conseil, à la hauteur des attentes de nos concitoyens, et à l'exemplarité pour le Conseil des Minots. M. le Maire, vous qui avez la police des débats, je vous demande de faire assurer la décence et le respect de celui-ci, la parité d'estime est un élément auquel tout le monde devrait réfléchir. Merci. »

M. le Maire : Lorsque lors du Conseil de septembre dernier je me suis fait traiter de dictateur – ce qui toutes proportions gardées me paraît beaucoup plus avilissant que l'attribut pas bien méchant de Sainte Nitouche –, je n'en ai pas fait tout un plat. Donc j'ai pris acte de votre déclaration, comme l'ensemble du Conseil municipal et l'ensemble du public. Et l'incident est clos. Je vous redonne la parole, mais quelqu'un d'autre l'avait demandée.

M. FUSONE : Bonsoir à tous. Lors du dernier Conseil municipal, nous avons évoqué les travaux de désamiantage dans l'école de la Voilerie. J'ai rappelé l'inquiétude des parents. M. LEONETTI, publiquement, vous avez dit avec aplomb aux parents d'élèves que la programmation du début des travaux était envisagée pour la période estivale de 2026. J'ai devant moi l'ordre du jour du conseil d'école du 1^{er} trimestre de 2025 qui a eu lieu le 4 novembre

2024 – M. DARDENNES était présent et peut en témoigner –, il est indiqué au sujet de l'amiante que la Mairie entreprendra les travaux d'encapsulage durant l'été 2025. Donc publiquement vous avez dit n'importe quoi, on vous a pris en flagrant délit de mensonge au Conseil municipal. Vous avez raconté ces sornettes également aux parents d'élèves qui vous ont montré le PV. Je trouve dommage qu'on parle ainsi d'un sujet sérieux, l'amiante, dans une école où il y a des enfants. Ce sujet-là devrait faire consensus et il ne devrait pas y avoir de débat. On devrait être tous d'accord et les travaux devraient être faits. D'autant que cet amiante n'est pas arrivé du jour au lendemain, ça fait quand même maintenant 10 ou 11 ans que vous êtes élus. Vous avez préféré dire n'importe quoi lors du conseil de l'école de novembre 2024 pour ne pas faire les travaux. Je trouve ça juste dommage et un peu surréaliste.

M. le Maire : Cette question rejoint la question orale posée par M. AMARO. On répondra en fin de Conseil. Mme REYNAUD.

Mme FIORILE-REYNAUD : Je voulais continuer à réagir sur ce qui s'est passé au dernier Conseil municipal. La réaction de Cathia DELAVEAU et de notre groupe fait suite à un trop-plein de propos discriminants et vexatoires adressés par M. AMIEL, puis renforcés par M. BOUCHET, et ceci depuis plusieurs Conseils municipaux à l'adresse de plusieurs personnes de notre groupe. En charge de la police des débats et suivant l'Article 27 du Règlement intérieur, le Maire doit interrompre les propos ayant un caractère discriminatoire, vexatoire, diffamatoire ou injurieux. M. AMIEL, vous auriez pu interrompre la séance pour apaiser le Conseil municipal. Mais comme vous l'avez dit après notre départ, les échanges lors du Conseil municipal sont pour vous un jeu et la réaction que vous avez provoquée était selon vos propres termes « hystérique ». Chacun peut apprécier le respect que vous avez des femmes. Je vous rappelle que l'hystérie a été diagnostiquée au 19e siècle comme une névrose chez les femmes dont le comportement ne correspondait pas à la société patriarcale attendait d'elles. M. AMIEL et M. BOUCHET, vous vous êtes comportés comme des hommes vivant au 19e siècle.

Pour revenir au terme de « jeu », quand on est seul comme vous à maîtriser les règles du jeu, la qualification du jeu n'est pas ludique, mais perverse. Suite aux échanges d'avis sur les affaires de la commune, et particulièrement sur le budget, M. BOUCHET, incapable de répondre à nos questions, a dévié le débat de fond pour l'éviter au travers d'une attaque personnelle et sexiste à l'encontre d'une élue qui ne le questionnait pas. C'est le mécanisme de défense bien connu et utilisé par les populistes qui consiste à inverser la charge et à transformer les agresseurs en agressés. C'est justement ce que vous avez fait à l'instant, parce que nous n'avons pas la même vision politique. Parce que vous n'êtes pas capables de répondre à nos questionnements, vous nous désignez régulièrement comme agressifs et violents alors que c'est vous et votre équipe qui l'êtes. Enfin, ce qui est aussi très surprenant, c'est que malgré de nombreux soutiens a posteriori de nombreux conseillers municipaux de tous groupes, aucun – sauf M. Didier LONG qui a émis une réserve au dernier Conseil municipal – ne se soit exprimé après notre départ. À croire que le jeu pervers auquel vous aimez jouer soit subi par d'autres personnes.

M. le Maire : Le médecin que je suis va répondre à la psychologue que vous êtes. L'hystérie comme vous le dites très justement a été décrite au 19e siècle et depuis, la notion d'hystérie s'est fortement étendue et le fait d'hystériser les débats n'est pas propre à la féminité et à la présence féminine. BOUCHET tu veux répondre ?

M. BOUCHET : Je vais juste rappeler les mots qui ont été employés : « sexisme, violent, discriminatoire, misogyne », ça, c'était la semaine dernière et vous les avez réemployés tout à l'heure. C'est assez fort ! Après chacun est libre de dire les mots qu'il souhaite c'est normal. Je n'ai jamais été insultant. Vous qui aimez beaucoup les mots, si vous reprenez la définition de Sainte Nitouche, vous verrez que ce n'est pas une insulte. Par contre, aujourd'hui, de par mon éducation, mon parcours professionnel, associatif et personnel, le sexisme, la violence, la discrimination, la misogynie ne font pas partie de mes valeurs et n'en feront jamais partie. Aujourd'hui j'estime ne pas avoir insulté qui que ce soit. La réaction a été celle qu'elle a été. Mme DELAVEAU l'a expliquée. Pour moi le débat est clos, merci.

M. le Maire : Parmi les dictateurs il y a des hommes et des femmes n'est-ce pas, M. AMARO ?

M. AMARO : Pour terminer sur ce sujet, l'idée n'est pas de vous convaincre puisque de toute façon vous avez un avis différent. L'idée c'est de bien démontrer à la population qu'on est dans une volonté d'inverser les valeurs, comme certains essaient d'inverser les valeurs sur de nombreux combats au sein de l'actualité politique internationale que nous connaissons. Cela fait des années que vous tentez de faire croire que nous sommes les agresseurs et que nous sommes constamment dans une posture d'agressivité. Encore une fois, ça, c'est une volonté d'inverser les valeurs puisque vous êtes constamment à l'origine de ces agressions et de ces violences. Et encore une fois on ne cherche pas à se convaincre l'un l'autre.

Pour revenir sur le fond des sujets qui ont été évoqués la dernière fois lors du Conseil municipal, concernant le budget, effectivement nous n'avons eu que très peu d'informations sur les questions que nous avons posées. Encore une fois, bien entendu, on ne peut pas répondre à tout. Nous les premiers, on n'est pas dans la capacité de répondre à 100 % des questions. Néanmoins, dans une commune qui se veut être transparente et ne souhaite pas être dans l'opacité concernant ses finances, nous vous invitons à faire par exemple un plan pluriannuel d'investissement. C'est ce que font les autres communes, ça aurait pu être fait par M. BOUCHET et par l'ex-Adjoint aux finances M. MUSSO. On vous invite à aller voir les pages Facebook d'Allauch et de Plan-de-Cuques et vous verrez qu'Allauch par exemple a diffusé en direct son Conseil municipal et des données chiffrées à l'écran pour que la population puisse être au courant ; et pour que les élus au Conseil municipal puissent aussi avoir accès à toutes les informations. Ça fait des années qu'il y a une présentation orale et qu'il y a des débats sur diverses positions. Vous avez des communes qui ont fait le choix d'être transparentes, encore une fois on vous invite par exemple sur Allauch. N'hésitez pas à copier-coller, c'est un bon exemple pour les communes qui souhaitent être dans la transparence.

Concernant le 2e sujet du PLU, suite à notre départ, M. le Maire vous avez évoqué le terrain de l'ancienne école de la Gavotte où vous aviez promis à la population la construction de la crèche de la Gavotte dans le cadre du projet de requalification de ce quartier. Je vous cite, ce sont les propos que vous avez tenus une fois que nous n'étions plus là : « Figurez-vous que ce terrain, il est juste en face de M. et Mme REYNAUD. Or je sais qu'ils sont au-dessus de ces choses-là et que l'intérêt collectif prime sur l'intérêt particulier. À un bémol près, j'ai appris récemment parce qu'on ne peut pas tout savoir, qu'ils ont attaqué le PLU sur ce terrain ». C'est totalement vrai. Je continue de vous citer : « Pourquoi ? Le terrain est classé constructible et M. Reynaud veut que je le classe en UP, c'est-à-dire sur une zone où on ne pourrait construire que du service public. Bien évidemment il n'en est pas question. Moi de toute façon, une chose est certaine, jusqu'à la fin de mon mandat, je ne vendrai pas ce terrain à qui que ce soit parce que j'ai d'autres choses à fouetter. »

Sur ce sujet M. le Maire, première demande : à chaque fois qu'on vous questionne sur des points juridiques concernant des actions que vous menez, vous nous répondez toujours que dans le cadre légal de la RGPD et de la CNIL, vous n'êtes pas en droit de donner le nom des personnes qui sont dans une démarche juridique. Pourquoi l'avoir fait ici ? Pourquoi ne pas appliquer la même règle pour tous les Pennois ? Pourquoi discriminer certains Pennois ? Deuxième point, on ne comprend pas du tout votre position et votre questionnement. Vous dites vouloir construire du service public sur cette zone – crèche ou autre – et vous critiquez la démarche de M. et Mme REYNAUD qui souhaitent justement déclasser cette zone qui est aujourd'hui constructible et où vous pourriez faire du logement pour le mettre en service public. Et vous critiquez cette démarche. Ça éveille donc bien entendu le sujet du PLH, qui prévoit après 2026 un projet de construction, puisque vous ne souhaitez pas déclasser au final cette zone-là, vous l'avez dit. Et deuxième point, vous avez bien précisé « jusqu'à la fin de votre mandat ». Et comme évoqué dans le PLH, la prochaine étape et future construction à venir si votre majorité ou le candidat sortant est toujours en place, c'est un projet qui démarrera entre 2026 et 2028. Puisque c'est ce qui est notifié dans le PLH qui a été travaillé entre la Ville et la Métropole. Donc on ne comprend pas du tout votre intervention, parce que vous dites tout et l'inverse alors que finalement on est d'accord avec votre démarche.

M. LEONETTI, pour terminer sur le précédent Conseil municipal, votre cabinet s'est mis à rédiger énormément de messages sur votre Facebook. Il a pris la main, ou c'est vous qui

rédigez, on ne sait pas trop. Vous avez fait écrire dernièrement, je vous cite : « ma méthode : vous voir, vous parler, vous écouter, parce que l'échange est au cœur de ma relation avec les Pennoises et les Pennois ». M. LEONETTI, n'oubliez pas qu'en 2020, votre groupe a fait beaucoup moins de voix que l'intégralité des autres groupes non majoritaires. Vous êtes en minorité de par les résultats des élections de 2020. Parce que nous sommes les représentants de tous ces Pennois-là – quand je dis « nous » je parle de tous les groupes de la majorité –, nous espérons qu'enfin ce soir M. LEONETTI nous puissions échanger et avoir une relation sur le fond, sur les idées, sur les projets, d'élus à élus et de Pennois à Pennois. Les Pennois méritent des échanges, des discussions, pas des posts écrits par un cabinet sur Facebook. Sachez en tous cas, M. LEONETTI, que si vous restez dans cette démarche et que ce soir nous n'arrivons pas à échanger sur vos idées, votre perspective, et votre vision, nous vous laisserons tout seul dans cette démarche si vous persistez dans la fuite des débats que nous ne cesserons jamais de lancer au sein de ce Conseil municipal.

M. le Maire : Deux choses : la première, vous sous-entendez que M. LEONETTI est incapable d'écrire et qu'on lui écrit les choses, ce qui est pour le moins insultant même s'il n'y a pas d'injure au vrai sens du mot. Toutefois je rappelle que le cabinet en Mairie, c'est le cabinet du Maire. Point ! C'est la règle ! Ce n'est pas le cabinet d'un groupe, c'est le cabinet du Maire. Puisque vous vous piquez de juridisme... Par contre, vos interventions sont toujours fort longues, peut-être écrites par d'autres d'ailleurs qui sait, n'est-ce pas ?

M. AMARO : Je n'ai pas honte de le dire !

M. le Maire : Il n'y a pas de problème. Vous n'avez pas répondu au problème du terme *dictateur* que vous avez utilisé lors du Conseil municipal de septembre dernier, en disant comme d'habitude que je manquais de transparence et faisais de la dictature. Moi je ne vais pas vous menacer d'écrire au Préfet, au ministre ou au Président de la République, je trouve ça ridicule. Mais pour moi ce terme est injurieux. Vous ne le retirez pas et c'est votre droit le plus strict. Alors il doit rester 3, 4 conseils municipaux d'ici la fin de l'année, j'ai pris une décision, j'ai décidé de ne plus débattre avec vous au sein de ce Conseil municipal. Voilà, donc pour le procès-verbal... Oui, pardon.

M. FUSONE : Juste une précision, ne dites pas « je ne vais pas écrire au Préfet ».

M. le Maire : Ce n'est pas à vous que ça s'adresse.

M. FUSONE : Mais vous l'avez fait me concernant, juste parce que j'étais allé au Service technique. Vous avez écrit au Préfet, à la Police, à Renaud MUSELIER, le Président de Région. Enfin vous avez écrit à 50 000 personnes ! Donc ne dites pas ici que vous n'écrivez pas au Préfet. Vous écrivez au Préfet sur les élus de l'opposition.

M. le Maire : Je n'ai pas dit que je n'écrivais pas au Préfet. En qualité d'élus au Conseil municipal et à la Région, vous avez fait une démarche qui n'est pas réglementaire, c'est donc une simple information et c'est tout. Mais après, je ne vais pas écrire au ministre de la Fonction publique ! Jean-Philippe MUSSO ?

M. le MUSSO : Bonsoir à toutes et à tous. Je voudrais revenir sur le procès-verbal page 35 et poser la question que j'avais posée lors du dernier Conseil lors des échanges sur le budget 2025, à savoir l'évolution du compte 65888 qui s'appelle « autres » – la réponse était assez vague – pour savoir ce qu'il y a à l'intérieur. Sachant qu'ils passent de 179 000 euros à 450 000 euros. Je n'ai pas eu à ce jour de réponse.

M. le Maire : C'est regrettable, on ne manquera pas de le faire très prochainement. D'autres éléments ? Je mets aux voix le dernier procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

TABLEAU DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS EN MARS 2025.

M. le Maire : Nous passons à l'ordre du jour avec d'abord les attributions de marchés publics du mois de mars. Des questions ? Oui Mme REYNAUD.

Mme FIORILE-REYNAUD : J'ai deux questions concernant ces attributions de marchés. Je voudrais savoir ce qui a nécessité d'attribuer un marché sans publicité ni concurrence. La recherche d'un gazon synthétique sur le terrain de tennis ne me paraît pas susceptible d'être justifiée par une urgence. D'autre part, je voulais savoir par rapport au MAPA qui concerne les travaux de proximité des espaces collectifs à Plan-de-Campagne si c'était une entreprise d'insertion qui intervenait ; et pourquoi externaliser ces missions qui sont normalement en gestion administrative ?

Mme BALTZ : Bonsoir à tous. Concernant premièrement le marché d'entretien de Plan-de-Campagne, comme l'année dernière c'est un renouvellement et ce contrat est réservé uniquement à des structures d'insertion par l'activité économique ou à des structures équivalentes.

Mme FIORILE-REYNAUD : Donc c'est une entreprise d'insertion qui est retenue ?

Mme BALTZ : Tout à fait.

Mme FIORILE-REYNAUD : OK. Merci.

Mme BALTZ : Concernant la première question que vous m'avez posée, nous avons tout simplement appliqué le décret du 28 décembre 2024, qui avait été prorogé au 31 décembre 2025, dispensant de la publicité et de la mise en concurrence pour les marchés de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros HT, ce qui est le cas. Le Service des Sports était très occupé et l'objectif était d'alléger la charge de travail. C'est une mesure que nous ne prenons vraiment que très rarement.

Mme FIORILE-REYNAUD : Le montant du marché est de 49 995 euros, c'est juste en dessous des 50 000.

Mme BALTZ : Non, non, il faut que ce soit inférieur à 100 000 euros HT.

Mme FIORILE-REYNAUD : D'accord. Mais sur le fond ça se justifie difficilement.

Mme BALTZ : Écoutez, c'est vraiment très rare et ça s'est fait parce qu'il fallait que cela soit fait dans l'urgence. Pierre ?

M. TONARELLI : C'était une demande parce que les terrains du bas sont très humides, c'est pour éviter les accidents et l'inconfort.

M. le Maire : Pas d'autres questions sur les marchés ? Très bien, on passe au corpus du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions

DÉLIBÉRATIONS

COMMANDE PUBLIQUE

1 – TRAVAUX D'EXTENSION ET MAINTENANCE DU RÉSEAU VIDÉOPROTECTION

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC

M. le Maire : La délibération 1, Mme BALTZ toujours.

Mme BALTZ : La délibération 1 concerne les travaux d'extension et de maintenance du réseau de vidéoprotection. Afin de garantir la sécurité de nos concitoyens et la protection des biens publics, la commune poursuit le développement et la modernisation de son réseau de vidéoprotection. Nous vous proposons de renouveler le marché jusqu'au 31 décembre 2028 – période de reconduction comprise – afin de garantir un réseau fiable, efficace et adapté aux enjeux actuels. La commission MAPA du 7 avril a retenu la société SNEF pour un montant total de l'accord-cadre d'un seuil maximum de 1 070 000 euros HT, dont 750 000 euros HT pour l'installation de l'extension et 320 000 euros HT au titre de la maintenance.

M. le Maire : Des questions ou remarques. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

2 – TRAVAUX DE MENUISERIE ET DE SERRURERIE AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS

M. le Maire : La 2.

Mme BALTZ : Il s'agit du renouvellement du marché jusqu'au 31 décembre 2028 pour les travaux de menuiserie et de serrurerie sur les différents sites communaux. La Commission MAPA du 07.04.2025 a retenu :

- ✓ pour le Lot n°1 « Menuiserie » la société ROLAIX CORPORATION pour un montant annuel maximum de 250 000€ HT ;
- ✓ pour le Lot n°2 « Serrurerie » la société GARABELLO FERMETURES pour un montant annuel maximum de 250 000€ HT.

M. le Maire : Questions ? Remarques ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

3 – TRAVAUX D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET D'ÉTANCHÉITÉ SUR TOITURES AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC

M. le Maire : La 3.

Mme BALTZ : Dans le cadre de notre stratégie de transition énergétique, nous engageons aujourd'hui une étude concrète et lisible pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Des études structurelles d'opportunité nous ont permis d'identifier des sites propices à l'installation de grappes potentielles d'autoconsommation collective ou individuelle et de démontrer que ces sites étaient en capacité de recevoir les installations. Ces délibérations portent sur deux volets complémentaires : des travaux d'étanchéité indispensables pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture-terrasse de l'Hôtel de Ville ; et l'installation de panneaux photovoltaïques sur 3 bâtiments municipaux : l'Hôtel de Ville en autoconsommation individuelle pour faire face aux consommations importantes du bâtiment, le gymnase Jean Roure et le bâtiment des Services Techniques en autoconsommation collective. Ces installations nous permettront de produire une énergie renouvelable en circuit court, de réduire notre facture énergétique et de valoriser notre patrimoine communal. À l'issue de la commission MAPA, il est proposé d'attribuer :

- ✓ Le Lot 1 - Étanchéité à l'entreprise SUD 34 pour un montant de 127 878.20 € HT ;
- ✓ Le lot 2 - Centrales photovoltaïques – à l'entreprise SOLEIO pour 499 670 € HT.

Ce qui fait un montant global de l'opération de 627 548 € HT.

M. le Maire : Des questions ou remarques ? M. AMARO...

M. AMARO : Avant ma question, M. le Maire, vous avez évoqué le fait de ne plus vouloir débattre. J'ai vérifié l'intervention qui avait été faite en septembre sur le procès-verbal. Effectivement, on avait évoqué un sujet et réagi au fait que comme dans une dictature, vous ne souhaitiez pas débattre. Vous ne vouliez pas déjà débattre avant que nous n'évoquions ce sujet-là. Heureusement qu'aujourd'hui avec Internet, on peut retrouver très vite les éléments.

M. le Maire : En temps réel.

M. AMARO : Oui, exactement. Concernant ce sujet des panneaux solaires, c'est un sujet qu'on évoque depuis 2014, depuis que nous siégeons au sein de celui de Conseil municipal. M. LEONETTI, notre question s'adresse à vous - toujours pareil l'objectif est de débattre et d'avoir un peu votre vision plutôt que d'échanger par Facebook interposé. Vous avez évoqué à l'attention cette fois-ci de votre ex-adjoint aux Finances, je vous cite « vous qui ne souhaitez plus participer aux solutions, laissez-nous le temps de les apporter ». D'où notre question, quel est votre plan de développement des panneaux solaires sur les 6 ans à venir ? Quel est votre plan pluriannuel d'investissement sur ce sujet-là ? Et est-ce que l'isolation des bâtiments, démarche à faire avant l'installation des panneaux solaires, a été faite ? On aimerait avoir aussi votre vision sur ce sujet et le plan que vous avez prévu sur les années à venir.

M. le Maire : Il ne va quand même pas vous dévoiler son programme alors que vous ne le donnez pas.

M. AMARO : Notre programme a été donné.

M. le Maire : Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous ne participez pas au vote ?

M. AMARO : Non, on attend.

M. le Maire : J'ai dit que je ne débattais pas et M. LEONETTI n'a pas à vous donner des éléments de son programme.

M. AMARO : C'est une délibération, là on évoque le sujet des panneaux photovoltaïques à venir et des travaux d'installation. Nous posons une question à M. LEONETTI, mais qu'est-ce qui fait M. LEONETTI que vous ne puissiez pas répondre ? Est-ce que cette situation vous convient ? Pourquoi vous ne prenez pas la parole, même si M. AMIEL vous en empêche ?

M. le Maire : Ah non, tu veux la parole ?

M. LEONETTI : Comme vous a dit M. le Maire, je n'ai pas à dévoiler mon programme. La seule chose que je peux vous dire, c'est que oui effectivement, il y a des travaux et des études qui ont été faites. Il y aura trois grappes, dont une sur la Mairie, une sur Jean ROURE et une sur la logistique. Voilà ce que je peux vous dire. Je n'ai pas de date à vous donner, je vous dis qu'il y aura trois points, la Mairie, Jean Roure et la Logistique. Il faut savoir qu'avant tout ça il faut faire des études pour voir si la charpente peut le supporter. C'est chose faite, donc on aura ces trois grappes-là qui vont alimenter sur un rayon augmenté de 2 km autour.

M. le Maire : Pour l'assemblée et les gens ici présents, je vais apporter un éclairage. Cette délibération arrive maintenant avec soi-disant avec beaucoup de retard. Quand on regarde les collectivités qui apportent des subventions dans le cadre de ce type d'installations - d'ailleurs ce sera abordé je crois un peu plus tard - ces subventions arrivent juste maintenant. Donc dire que c'est juste nous qui aurions pris du retard concernant ce domaine, ça me paraît un peu bizarre.

Allez, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

HANDICAP

4 – RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES (CCAPH) DE LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU

M. le Maire : La 4.

M. BALTZ : Conformément à la loi du 11 février 2005, notre commune depuis 2008 a une commission communale pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Chaque année, cette commission bien que consultative établit un état des lieux de l'accessibilité des bâtiments publics, de la voirie, des transports, et joue un rôle essentiel d'observation, de coordination et de proposition. Le rapport 2024 validé le 13 mars dernier illustre les avancées concrètes en matière d'accessibilité, en cohérence avec la charte « Commune-Handicap, renouvelée en 2024 dans le but d'assurer une meilleure intégration des personnes en situation de handicap. Parce qu'une ville inclusive et solidaire ne se décrète pas, mais se construit, la municipalité concrétise ses engagements en matière de sécurité et d'accessibilité. Plus de 3,6 M€ HT seront investis dans le cadre de l'agenda et un service dédié renforcé par trois recrutements pour garantir à chaque citoyen l'accès plein et entier à l'espace public. Il vous est donc proposé dans cette délibération d'approuver ce rapport annuel et d'autoriser sa transmission aux autorités compétentes.

M. le Maire : Questions ? Remarques ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci Joëlle.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

FINANCES

5 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2025 - GROUPE SCOLAIRE LES AMANDIERS

M. le Maire : La 5 et suivantes.

M. BOUCHET : Bonsoir à tous. Les délibérations 5, 6, 7, 8 et 9 concernent des demandes de subvention dans le cadre du programme départemental d'aide aux travaux de proximité pour l'année 2025 et si vous en êtes d'accord M. le Maire, j'aimerais qu'on les vote une par une. La délibération n° 5 concerne la demande de subvention dans le programme d'aide aux travaux de proximité que je viens de citer. On remercie encore une fois le partenaire Département qui est un soutien sans faille et qui on l'espère va continuer. Je remercie ma collègue absente de son soutien. Pour rappel ce dispositif départemental permet une aide aux communes pour des travaux d'investissement sous maîtrise d'œuvre communale. Le taux de subvention escompté est de 70 % du montant HT des travaux, plafonné à hauteur de 85 000 € HT. La délibération n°5 concerne des travaux divers sur le groupe scolaire des Amandiers. Les travaux sont la rénovation de la toiture du Primaire avec pose d'une verrière, la rénovation des sols de la cantine, le remplacement de la centrale à incendie du Primaire, l'aménagement de la cour d'école et les travaux de réduction du bruit suite à une demande d'un riverain concernant l'installation de la pompe à chaleur. Le montant du dossier est à 99 000 € HT et on escompte une subvention à hauteur de 70 %, soit 59 500 € HT.

M. le Maire : Des questions ? Je mets aux voix, qui est pour ? Qui est contre ? Vous votez

contre aussi ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

6 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2025 - SALLE TINO ROSSI ET LA MAISON DES ASSOCIATIONS

M. BOUCHET : La délibération n°6 concerne le même programme pour cette fois-ci la rénovation de la salle Tino Rossi et de l'espace France Service de la Maison des Associations. Pour la salle Tino Rossi, il s'agit du remplacement de la centrale du traitement de l'air et d'une porte concernant la loge, de la pose d'un brise-soleil et de l'étanchéité et la sécurisation de la toiture. Au niveau de la Maison France Service, c'est la reprise de façades. Le montant du dossier est à 99 990 € HT et on escompte une subvention à hauteur de 70 %, soit 59 500 € HT.

M. le Maire : Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

7 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2025 - TRAVAUX DE RÉFECTION À LA CRÈCHE DE LA GAVOTTE, CRÈCHE DE LA RENARDIÈRE, À L'ÉCOLE HAIGNERÉ, ET PARC JEAN GIONO

M. BOUCHET : Le rapport 7 concerne la crèche de la Gavotte, la crèche de la Renardière, l'école Haigneré, et le parc Jean Giono. Au niveau de la crèche de la Renardière, il s'agit de divers travaux qui permettront l'aménagement de la microbulle. Pour la crèche de la Gavotte, c'est le remplacement du jeu d'enfants. Au niveau du groupe scolaire Claudie Haigneré, c'est le remplacement de la centrale SSI (Sécurité Incendie), la poursuite des travaux en cours et la pose d'un bardage sur le mur extérieur. Pour le parc Jean Giono, c'est le déplacement des jeux d'enfants, du fait des travaux à venir sur le chemin des bœufs. Le montant du dossier est à 93 200 € HT et on escompte une subvention à hauteur de 70 %, soit 59 500 € HT.

M. le Maire : Des Questions ? Oui M. FUSONE.

M. FUSONE : Oui, concernant l'école Claudie Haigneré. Pour rappel, vous n'avez pas mis le paquet à l'époque sur la sécurité incendie et vous avez été repris par le contrôleur technique pour refaire la sécurité incendie au maximum. D'ailleurs, à l'époque, on avait été les seuls à s'abstenir pour cette école. M. BOUCHET, l'école a été livrée quand ?

M. BOUCHET : À la rentrée de septembre 2021.

M. FUSONE : Il n'y a pas une garantie décennale dans ce cas ?

M. BOUCHET : Pour le changement du SSI, c'est ça que vous demandez ? Non, ce ne sont pas des équipements soumis à une garantie décennale. On est sur la structure au niveau de la décennale.

Mme COCH : Concernant la sécurité, si vous avez des équipements sécuritaires, il y a des assurances sur l'équipement en lui-même qui peuvent durer jusqu'à 5 ans. Et après, il y a 12 ans sur l'ensemble de problématiques. Donc la question c'est qu'est-ce qui est visé dans ces travaux de rénovation sur une école qui est aussi récente ? Est-ce qu'il y a eu des éléments qui n'ont pas été vus donc des vices dès le début ? Ou est-ce qu'il y a eu des rajouts à faire qui n'avaient pas été prévus lors de la livraison de la construction et donc de la commande de la construction de l'école ? En fait la question vise à définir quels sont exactement les éléments qui doivent être renouvelés – puisqu'il s'agit ici de réfection – et en quelle qualité ?

M. le Maire : Nous sommes en contentieux sur un certain nombre de points compte tenu de la façon dont s'est passé le chantier. Aujourd'hui les choses avancent point par point. En particulier dans le cadre de protocoles transactionnels, on arrive avec plusieurs entreprises à régler ce problème-là. Nous ne sommes pas sous le coup d'un équipement qui relève de garantie décennale. Après c'est toujours la même histoire, on livre une école qui paraît bien et vous avez toujours des demandes qui sont faites ; vous avez toujours des ajustements qui sont possibles. Rien n'est parfait, mais voilà la seule réponse qu'on pourra apporter.

Mme COCH : J'entends cette réponse. Je me permets de redéfinir un peu ma question. Quand vous avez des équipements de sécurité, il y a plusieurs types : certains peuvent rentrer dans la garantie biennale qui n'est pas obligatoire dans ce cadre-là, mais qui peut être définie sur la garantie même de l'équipement, donc de la pièce en elle-même. C'est pour cela que je voulais savoir exactement de quel souci il s'agissait et dans quel cadre cela rentrait. S'il s'agit effectivement de l'adjonction d'équipements qui manquaient au départ de la conception, c'est une autre histoire et là effectivement on se base sur la conception de l'établissement.

M. LEONETTI : Vous avez raison concernant les décennales, mais dans le cas présent, c'est la carte informatique qu'il y a à l'intérieur de l'appareil qui a lâché. Donc ça ne rentre pas dans la décennale. C'est la partie électronique. Ce type de matériel n'était pas assuré et ne rentrait pas dans le cadre de la décennale.

Mme COCH : Je comprends que vous ne puissiez pas répondre directement là-dessus, ne vous inquiétez pas.

M. LEONETTI : Comme vous l'a expliqué aussi M. le Maire, les contentieux, cela a un coût, mais on a préféré la changer pour le bon fonctionnement de l'école.

M. le Maire : Quant à ce à quoi vous avez fait allusion, M. FUSONE, dès le départ, il y a eu une lecture très différente des différents acteurs du chantier. Les choses sont aujourd'hui complètement réglées.

M. BOUCHET : Ces travaux, ce sont des travaux de proximité. Des demandes ont été faites au coup par coup. Et le bardage sur le mur, c'est pour éviter que les enfants déchirent le brise-vue.

M. le Maire : M. AMARO.

M. AMARO : Juste une question sur la crèche de la Renardière puisqu'à l'époque, il y avait eu une problématique d'amiante comme à la Voilerie. Vous évoquez le fait de remettre les enfants dedans, avez-vous anticipé ce point ? Qu'est-ce qui a été fait ?

M. BOUCHET : Dans les travaux de proximité, le désamiantage est prévu.

M. AMARO : à quelle date ?

M. BOUCHET : Là je ne peux pas vous dire, je pourrai vous répondre par écrit.

M. le Maire : Il faut bien voir que tous les bâtiments où il y a une certaine ancienneté – et il y en a un certain nombre sur la commune – contiennent de l'amiante. Alors bien sûr, c'est une certaine pratique que de vouloir jouer sur les peurs liées à cette présence. Mais aujourd'hui, les critères de dangerosité pour ce qui concerne l'amiante sont parfaitement ciblés et ne sont pas présents. On répondra à la fin concernant le point de la Voilerie puisque vous êtes deux à avoir posé la question. Ce ne sera pas 2025, ce sera 2026 – je donne déjà la réponse à ce qui sera dit. Mais il n'y a aucune dangerosité en la matière, comme cela a pu être dit. Parfois, des choses sont dites et on prend du retard.

M. AMARO : Le point de l'amiante, c'est un sujet que vous évoquiez déjà vous en 2008 : dans votre programme vous promettiez la rénovation de la crèche de la Renardière. Parce que c'est un sujet de santé publique, vous le repromettiez dans votre programme. Et parce que ce n'était toujours pas fait, vous l'avez évoqué de nouveau dans votre programme de 2020. Donc ce n'est pas émettre des peurs, c'est juste revenir sur des engagements de campagne que vous avez tenus il y a 11 ans.

M. le Maire : Le problème de la Voilerie – on a rencontré les parents d'élèves pour leur dire – sera réglé dans le cadre d'un encapsulage et d'un certain nombre d'autres travaux en 2026, pas 2025. Ça sera fait, avec un an de retard, allez. Mme REYNAUD.

Mme FIORILE-REYNAUD : J'ai une question à l'occasion de l'intervention de M. BOUCHET sur le parc Jean Giono et le déplacement des jeux d'enfants. Je voulais indiquer qu'à plusieurs reprises, nous avons demandé d'avoir les plans du chemin des bœufs et de la circulation. M. LEONETTI nous avait dit que ce serait fait, on ne les a toujours pas reçus. On a eu l'étude de circulation, mais on n'a jamais eu les plans. Donc je vous redemande d'avoir les plans parce que si on déplace les jeux, j'imagine qu'il y a aussi beaucoup d'arbres qui vont sauter, des chênes. Donc je voulais m'assurer que pas qu'il n'y avait pas de chênes qui allaient sauter et être décapités. J'attends le plan s'il vous plaît.

M. le Maire : Je suis entièrement d'accord. On a fait au mieux pour respecter au maximum les arbres de cette zone. On a eu un dilemme concernant ce projet entre le fait de développer comme certains voulaient nous le faire faire une piste cyclable qui amputait de façon considérable le terrain de Giono. Et après en avoir discuté entre nous, le choix a été fait de mordre le moins possible sur ces terrains-là. Même si on mord quand même un petit peu, ce qui explique le déplacement des jeux. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

8 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2025 - STADE BASILE BOLI, BOULODROME DU PLAN DES PENNES, DOJO ROCCI ET CITY STADE DE LA VOILERIE

M. le Maire : La 8.

M. BOUCHET : On est toujours dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité de 2025. Cette fois-ci ça concerne les aménagements des équipements sportifs du stade Basile Boli, du boulodrome du Plan des Pennes ainsi que celui du village, du dojo du complexe Gilbert Rocchi et du City-stade de la Voilerie. Pour Basile Boli, on demande la rénovation des tribunes, la dépose et la pose du portail d'entrée, l'achat d'une paire de buts et la pose de portes extérieures pour les toilettes publiques. Au niveau du boulodrome du Plan des Pennes, c'est le remplacement des menuiseries et des clôtures. Au niveau du boulodrome du village, c'est la pose d'une climatisation. Au dojo - Complexe Rocchi, c'est la protection des murs et le remplacement des tatamis. Et au stade de la Voilerie, c'est le remplacement des filets pare-balls. Le montant du dossier est de 92 000 € HT, avec une subvention escomptée de 70 % c'est-à-dire 59 500€ HT.

M. le Maire : Des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

9 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2025 - STADE JEAN ROURE, VITRIA ET TERRAIN DE BMX

M. le Maire : La 9.

M. BOUCHET : C'est le dernier dossier du Conseil municipal dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité 2025. Il s'agit de l'aménagement des équipements sportifs du stade Jean Roure, du stade Vitria pour le rugby et de la piste Michel Colucci pour le BMX. Je laisserai Pierre féliciter le BMX pour l'organisation de ce week-end régional. Pour le stade Jean Roure, c'est la pose des clôtures concernant le nouveau parcours Ninja Warrior du Club du Pentathlon. Pour le stade Emmanuel Vitria, c'est la dépose et la pose du portail d'entrée, le changement des abris des bancs de touche et les travaux de clôture et béton concernant la dalle pour poser une tribune. Pour la piste BMX, c'est la reprise du dernier virage ainsi que des travaux de sécurisation. Le montant du dossier est de 99 500 € HT, avec une subvention escomptée de 70 % c'est-à-dire 59 500€ HT.

M. le Maire : Des questions ? Qui est pour ? Qui est contre ? 2. Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

10 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGIONAL « PARÉ POUR LE SOLAIRE »

M. le Maire : La 10.

M. BOUCHET : La 10, c'est la demande de subvention dans le cadre du programme régional « Paré pour le solaire ». Ma collègue Joëlle a bien expliqué les marchés concernant le photovoltaïque. La délibération concerne le dispositif d'aide financière de la Région Sud afin d'aider les communes dans leur volonté d'installation de panneaux photovoltaïques. Les dossiers éligibles dans ce cadre-là sont ceux avec des dépenses d'investissement préparatoires à l'installation des panneaux photovoltaïques. Donc ça concerne le lot 1, c'est-à-dire les travaux préparatoires à l'installation des panneaux sur la toiture de l'Hôtel-de-Ville. À savoir les missions des bureaux d'étude et de contrôle pour la somme de 30 000 € dans le dossier de subvention. Et les travaux d'étanchéité de la toiture pour un montant de 130 000 €. Notre dossier remplissant tous les critères afin d'obtenir le taux maximum de 50 %, il est proposé d'approuver la demande de subvention d'un montant de 160 000 € et de solliciter le cofinancement de la Région Sud à hauteur de 80 000 €, soit 50 %.

M. le Maire : Des questions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

11 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGIONAL « SUD PV PLUS »

M. le Maire : La 11.

M. BOUCHET : C'est un autre dispositif régional – SUD PHOTOVOLTAÏQUE PLUS – d'aide financière de la Région Sud pour les communes afin de les soutenir dans les projets d'investissements d'installation de panneaux photovoltaïques montés en autoconsommation. Cette fois-ci le taux subventionnable escompté pour notre commune est de 20 %, car les trois dossiers déposés rentrent dans les critères d'autoconsommation collective patrimoniale. Autrement dit, dans un rayon du centre de la grappe de 2 km, nous pourrions redistribuer la production d'électricité sur nos installations municipales, ce qui nous permettra de faire des économies non négligeables d'énergie. Nous déposons donc trois dossiers concernant les trois grappes de projets de production photovoltaïque en autoconsommation sur les toits des

bâtiments suivants : l'Hôtel de Ville, pour un montant total de 220 000 €, le toit du bâtiment des services techniques pour un montant total de 230 000 € et le toit du Gymnase Jean Roure pour un montant de 238 000 €. Il vous est donc proposé d'approuver cette demande de subvention et de solliciter le cofinancement de la Région Sud à hauteur de 137 600 €. Petit clin d'œil, j'espère que notre conseiller régional va bien défendre ces budgets.

M. le Maire : C'est ce que j'évoquais tout à l'heure, ce sont les subventions qui n'existaient pas et qui existent maintenant pour les panneaux photovoltaïques.

M. BOUCHET : Et surtout, avec le nouveau décret, on a pu rentrer l'Hôtel-de-Ville qui ne rentrait pas au départ dans l'autoconsommation collective.

M. le Maire : Très bien. Je mets aux voix. Oui ?

M. MUSSO : Juste une petite précision sur les délibérations que l'on vient de passer. Comme c'est souligné, les financements arrivent aujourd'hui. Un montant de 680 000€ a été annoncé or les marchés qui ont été passés sont bien sur 499 000 €. Donc comme tu l'as rappelé Gregory on a droit à une subvention maximum de 130 000 €. Sans dévoyer ton programme, on aurait peut-être pu, comme cela avait d'ailleurs été annoncé proposé lors du débat d'orientation budgétaire, rajouter la 4e grappe de Giono pour pouvoir solliciter les 130 000 €. C'est d'autant plus regrettable que du coup on ne peut pas aller ces subventions à la hauteur maximale dans un premier temps. Mais surtout et comme vous l'avez évoqué tout à l'heure, ce n'est plus à 1 km de rayon, mais à 2 km de rayon que nous pouvons arroser les autres bâtiments et donc le Centre Giono aurait pu nous faire bénéficier d'une large économie de coûts à venir sur nos flux. On peut juste regretter de ne pas l'avoir inscrit à notre budget.

M. BOUCHET : Par rapport à la discussion que j'ai eue avec les Services, les dossiers étaient très lourds et très complexes à déposer. Et on est partis sur des estimations de devis qui ont fait que la 4e grappe n'a pas été intégrée. Le plan de charge pour les services était aussi très compliqué.

M. le Maire : Autre chose, Giono est le premier gros projet que j'ai fait en début de mandat. Il commence à vieillir et il y a des travaux importants pour refaire l'étanchéité du toit. C'est la principale raison. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

12 – TRANCHE 2024 - CONTRAT DÉPARTEMENTAL POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2023/2025

M. BOUCHET : La 12, c'est la tranche 2024 du Contrat départemental pour la transition écologique 2023/2025. Pour rappel, ce dispositif mis en place par le Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de sa politique d'aide aux communes permet à celles-ci de contractualiser avec le Département des projets structurants d'investissement pour la transition écologique sous maîtrise d'ouvrage communale, et ce sur plusieurs années. La commune a donc demandé en septembre 2023 une subvention au Département dans le cadre d'un contrat départemental portant sur la réalisation de quatre projets structurants sur la période 2023/2025. Le premier, la rénovation et la restructuration du Complexe Gilbert Rocchi pour un montant de 7 420 182 € HT. Le deuxième, c'est l'économie d'énergie et la rénovation du parc communal d'éclairage public pour un montant de 3 274 563 €. Le troisième, c'est la rénovation énergétique des groupes scolaires de la commune d'un montant de 2 878 034 €. Et la quatrième, c'est la création d'une trame verte avec l'aménagement des berges du Merlançon pour un montant de subvention de 1 006 676 €. L'investissement proposé est donc de 14 579 455 €. Et en commission permanente du 13 octobre 2023, le Département a approuvé l'attribution de l'aide financière globale représentant une aide de 50 %, ce qui représente environ 7,3 M€.

La tranche 2023 d'un montant de 1 541 182 € à hauteur de 50 % a été totalement réalisée. Nous vous proposons donc aujourd'hui de voter la tranche 2024 de ce contrat avec pour Gilbert Rocchi un montant de dépense d'environ 6,5M€, pour la rénovation de l'éclairage public un montant de 1,9 M€, pour la rénovation de nos groupes scolaires et l'économie énergie un montant de 865 000 €, soit un total pour la tranche 2024 de 9 256 000 €. Il vous est donc proposé d'adopter cette tranche et de solliciter l'aide du Conseil départemental à hauteur de 50 % qui correspond à un montant de 4 628 000 €.

M. le Maire : Oui.

M. MUSSO : Juste une question par rapport à l'aménagement des berges du Merlançon. Est-ce qu'on sera dans les délais compte tenu des études à mener par rapport au contrat départemental ou faudra-t-il prolonger celui-ci, parce que cela a déjà été négocié d'une part, et par rapport aux 500 k€ que l'on pourrait obtenir par rapport à un contrat déjà négocié ?

M. le Maire : On ne sera pas dans les délais. J'ai rencontré les organismes qui s'occupent de ça. Ce sont des dossiers d'une extrême complexité qui nécessitent des études complexes en amont. Comme vous le savez, l'eau n'est plus une compétence municipale et ils ne seront pas dans les délais. On ne perdra pas cet argent puisqu'en principe, le Département accepte des transferts d'enveloppes, mais il est certain que ce beau projet d'aménagement des berges du Merlançon mérite à mon avis d'être maintenu pour la suite. Mais on ne sera pas du tout dans les délais, ça ne fait pas l'ombre d'un doute. M. AMARO.

M. AMARO : Comme toute demande de subvention au Contrat départemental, on va bien entendu voter pour. Mais c'est vrai que c'est très difficile pour nous de pouvoir statuer parce qu'on fait des demandes de subventions, mais il n'y a pas de mise en œuvre et on n'a pas de clarté sur quand cela va être fait. M. MUSSO, vous relancez sur de nombreux sujets et vous avez raison de le faire, mais ce n'est ni moins bien ni mieux qu'avant lorsque vous étiez Adjoint aux Finances. Nous avons affaire à la même difficulté pour avoir des informations. Ce qui est bien, c'est que maintenant vous le relayez comme on le relaie depuis 2014. On vote pour, mais sans savoir effectivement pourquoi on le vote. Hormis qu'on fait une demande de subvention, on n'a aucune visibilité sur quand ce sera fait et comment. C'est un petit peu dommage.

Pour revenir sur un des points concernant l'éclairage public, l'éclairage nocturne et la rénovation de l'éclairage public c'est un sujet sur lequel on est constamment interrogés. D'ailleurs vous l'avez été aussi, M. LEONETTI, puisqu'il y a une commerçante qui vous a interpellé il y a 2-3 semaines à ce sujet. Cette personne est tombée en allant travailler à 5h du matin et s'est totalement malheureusement ramassée sur le sol dû au fait qu'il n'y avait pas d'éclairage public. La preuve que nous sommes tous interrogés sur ce sujet. Dans ce contrat-là, on revient donc sur la rénovation de l'éclairage public. On essaie de comprendre un petit peu comment vous avancez, M. LEONETTI. Vous avez écrit sur les réseaux sociaux – encore une fois puisque c'est difficile d'avoir un débat au sein des Conseils municipaux –, je vous cite : « M. AMARO, pendant que vous faites des petits-déjeuners, nous nous économisons 300 000 € et 76 tonnes de CO₂ ». Ma première question c'est qu'est-ce qui vous gêne dans les petits-déjeuners et les discussions que l'on a devant les écoles avec les habitants ou lors de porte à porte quand on organise ce moment de lien social ? Qu'est-ce qui vous dérange, on n'arrive pas à comprendre ? Le deuxième point, vous parlez de 300 000 € d'économies, mais il faut bien rappeler que sur les 300 000 €, l'extinction de l'éclairage nocturne est à l'origine de 100 000 € d'économie sur ces 300 000. Puisque vous nous aviez précisé dans les réunions publiques que 200 000 € sont dus au fait qu'on change les lampes sur une mécanique de LED. Donc véritablement, l'économie est de 100 000€ du fait de l'extinction de l'éclairage nocturne. On vous repose la question : combien coûte la sécurité routière, la sécurité des Pennois et la sécurité des biens de la population ? Troisième point, vous évoquez une économie de 76 tonnes de CO₂ : si vous aviez installé les panneaux solaires comme nous nous l'aurions fait depuis 2014 sur tous les bâtiments publics, combien de tonnes de CO₂ la Ville aurait économisées ?

Vous avez écrit, M. LEONETTI, dans le Pennois d'avril 2025, je vous cite : « grâce au

déploiement des luminaires LED, nous pourrons bientôt en effet adapter notre éclairage urbain ». Ce qui veut dire que ce n'est pas encore le cas et que vous projetez de le faire. Jusque-là, on est bons. Je reprends le Pennois de novembre 2014. Vous écriviez M. LEONETTI à cette époque, c'était il y a 11 ans, que : « les 4 500 lampes allaient être entièrement renouvelées, dont 1 500 ont déjà été remplacées ». Ce qui veut dire qu'il restait 3 000 lampes à remplacer et ça fait donc 11 ans que nous remplaçons encore les 3 000 lampes. C'est flou, donc si vous pouviez nous apporter davantage d'éléments. Vous avez écrit en 2024, M. LEONETTI : « un système de puissance est mis en place sur chacun des points lumineux renouvelés, ce qui permet de réduire la puissance de l'éclairage entre minuit et 5h du matin sans que cela soit perceptible à l'œil nu. Une économie d'énergie de 30 % sur la moitié de la nuit est ainsi réalisée. » Donc en fait on peut déjà faire alors ce qu'on vous demande, c'est-à-dire avoir un juste éclairage des rues de notre commune pour pouvoir justement, en faisant des économies et en jouant sur le développement durable, conserver une sécurité pour notre population. Vous l'aviez dit il y a 11 ans, on ne comprend pas pourquoi on n'arrive pas à la faire. Dernier point, vous écriviez au travers des propos de M. VALAT, M. VALAT je vous cite : « tout comme il a peur du vide, l'homme a peur du noir ». C'était votre interview de novembre 2014. Donc déjà à l'époque – et vous aviez raison M. VALAT de le dire –, vous écriviez que l'humain a peur du noir. Et c'est la raison pour laquelle depuis février 2023 les Pennois nous demandent de pouvoir faire en sorte que la commune remette l'éclairage nocturne. Parce qu'il faut absolument travailler sur ce point-là. La dernière phrase M. VALAT, vous disiez : « de toute façon, les Pennois n'ont pas à s'inquiéter inutilement. Pour ce test, nous avons volontairement choisi un axe routier et non un axe de vie ». 2023, vous faites l'inverse de ce que vous dites. Donc M. LEONETTI, quelle est votre vision sur l'éclairage nocturne ? En 2014, vous avez tout fait pour qu'on puisse répondre à la demande des Pennois qui est dès maintenant de remettre en place l'éclairage nocturne.

M. LEONETTI : Tout d'abord, je m'aperçois que j'ai beaucoup écrit. Vous qui me posiez la question de savoir qui écrivait pour moi, je m'aperçois que j'ai beaucoup écrit. D'ailleurs à ce sujet, j'ai même votre coach qui m'a contacté pour éventuellement que je le rencontre et qu'on puisse en discuter. Mais bon, je n'ai pas besoin de lui, comme je n'ai pas besoin de Directeur de Cabinet.

M. AMARO : Qui est-il parce que je n'ai pas de coach ? Donc soit vous donnez une fausse information...

M. LEONETTI : Je ne vais pas donner de nom. Je vais vous répondre tout simplement. Comme je l'ai dit dans toutes les réunions que j'ai pu faire sans que vous veniez me les perturber, on va changer tous les LED. Je laisserai la parole après à Vincent pour rentrer dans la technique si une fois de plus vous en avez besoin. Mais en ce qui concerne les LED, ils doivent être changés d'ici la fin de l'année. On aura la Smart City et comme je l'ai dit, à partir de la fin de l'année, toute la commune sera éclairée. Alors, cela vous avait été présenté lors de la seule réunion qu'on a pu faire puisque les autres avaient été annulées et cela vous avait été dit par M. FARCI, élu à la Police municipale, il n'y a pas davantage de problèmes. C'est vrai, on a eu des petits vols et des petits larcins, mais encore une fois, ce n'est pas que sur les Pennes Mirabeau, et c'est national. Et ce n'est pas parce que c'est éteint. Je pense même que si c'était éclairé, les vols seraient plus faciles. Donc vous avez votre point de vue, je garde le mien. Encore une fois, c'est au national qu'il y a ce genre de problèmes. Après, il ne faut pas dire que je n'y fais pas attention. La dame dont vous parlez m'a envoyé un message à 5h du matin pour me dire qu'elle était tombée dans un trou en allant au Centre commercial du Vento. Je lui ai répondu à 5h du matin. Elle est tombée dans un trou, oui, j'en suis désolé. Il y a travaux du BHNS qui occasionnent des gênes et des dérangements. Oui elle a chuté sur un trou, mais du fait des travaux. Ce n'est pas pour autant que je ne l'ai pas appelée en pensant que c'était bien fait pour elle et qu'elle n'avait qu'à sortir avec une frontale. Vincent, si tu permets, je vais te laisser la parole.

M. AMARO : Juste, ce n'est pas la question qu'on a posée. M. LEONETTI, vous avez dit « on va finir les travaux ». Mais vous aviez dit en 2024 « on met 1 M€ par an pour finir les 3 000

LED ». Ce qui veut dire que nous avons mis depuis 2014 1M€ par an soit 11 M€ pour changer les 3 000 LED qui restaient en 2014 ? On ne cherche plus à vous convaincre. Donnez-nous de la visibilité sur ce qui fait que vous ayez changé en termes de gestion. C'est ça qu'on ne comprend pas.

M. le Maire : Quelques mots avant de donner la parole à Vincent. Vous dites que vous ne savez pas pourquoi vous allez voter. Je vous le rappelle : 7,4 M€ pour Gilbert Rocchi, 3,2 M€ pour l'éclairage public effectivement et 2,8 M€ pour les groupes scolaires. C'est aussi simple que ça et parfaitement transparent. Si vous ne comprenez pas, vous ne le votez pas. Vincent, tu fais la synthèse sur l'éclairage public ?

M. LEUCA : Bonsoir à tous. Fin juin, toute la commune sera équipée de LED, ça sera terminé. On changera les derniers appareils entre le mois de mai et le mois de juin.

M. AMARO : Donc fin juin, on termine, c'est une date claire, merci M. LEUCA. Ce qui veut dire qu'on a changé les 3 000 LED restants depuis 2014 et qu'on a donc mis 1 M€ par an pour terminer au mois de juin. Mais est-ce que les 3 M€ évoqués ce soir par M. le Maire s'ajoutent ? C'est ça qu'on veut comprendre.

M. LEUCA : Aujourd'hui, on a changé 2 400 luminaires.

M. AMARO : Vous en aviez changé 1 500, donc ça veut dire que vous en avez changé 900 en 11 ans ?

M. LEUCA : Il y avait eu des changements avant ce mandat. 47 % de la commune était déjà équipé en LED. Depuis 2020, nous avons remplacé ce qui manquait.

M. le Maire : Autrement dit, les 5 000 points lumineux seront très prochainement équipés en LED. Pour un montant total de combien, Vincent ?

M. LEUCA : 23 millions d'euros

M. AMARO : Donc les 1 M€ annoncés par an, c'était quoi alors du coup ?

M. VALETTE : Ce n'était pas fait dans le même système qu'aujourd'hui. À l'époque, une certaine quantité était faite par an. À l'époque, c'était les premiers luminaires en LED et le coût unitaire était très onéreux, donc on a un peu retardé le remplacement pour pouvoir faire l'ensemble du parc à un meilleur prix.

M. AMARO : Donc 11 ans.

M. VALETTE : On a repris chaque année un peu, mais on attendait que le prix du LED soit plus abordable.

M. LEUCA : La nouvelle entreprise va être nommée incessamment sous peu puisque nous avons un changement d'entreprise. C'est elle qui va s'occuper de la mise en place de la fameuse Smart City, à partir de juin. On va attaquer les demandes pour un nouveau marché concernant la Smart City à partir de juillet. L'entreprise nommée d'ici le mois de juin le mettra en place. En fonction de l'entreprise nommée, on pourra disposer d'un cahier des charges pour préciser le timing. On sait qu'on pourra intervenir très rapidement sur 50 % de la commune puisque les 2 500 luminaires que l'on vient de remplacer sont entièrement équipés et donc opérationnels. Concernant les 50 % qui restent à équiper, la question est de savoir comment les équiper ou les remplacer. Ça nous laisse du temps jusqu'à la fin de l'année pour faire les travaux. Au fur et à mesure, quartier par quartier, et d'abord devant les écoles, toute la commune sera équipée et ce sera mis en service.

M. AMARO : Du coup, ce que vous dites, c'est très intéressant parce qu'encore une fois, il y a une forte attente de la population. Vous dites que cela sera fait prioritairement devant les écoles, ce qui peut s'entendre. Vous avez tous les flux des jeunes qui vont vers les collèges, quels secteurs allez-vous prioriser, M. LEUCA, sur les mois qui viennent ?

M. LEUCA : Dans les mois qui viennent, ce sera toute la partie remplacée en ce moment. Par exemple, le Plan des Pennes est complètement équipé. On est en train de faire aujourd'hui le dernier quartier qui est Plan-de-Campagne. On a été retardés dans le programme qu'on avait par les travaux du BHNS qui nécessitent de déplacer certains poteaux, mais on arrivera quand même fin juin à avoir remplacé tous les luminaires. Après, c'est la partie Smart City qui va démarrer et là on sait que pratiquement, on aura déjà 50 % de la commune qui est équipée complètement – ce sont les derniers luminaires que nous avons remplacés. Et ensuite, petit à petit, nous allons faire les autres parties. Donc il y aura de la lumière en fin d'année.

M. AMARO : Partout ?

M. LEUCA : Partout.

M. le Maire : Bien, je mets aux voix le contrat départemental pour 2024. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

13 – PLACEMENTS FINANCIERS (COMPTE À TERME)

M. le Maire : La 13.

M. BOUCHET : Il s'agit d'une délibération sur les placements financiers, les fameux comptes à terme. On vous demande là d'approuver et d'autoriser à nouveau M. le Maire à rouvrir 6 comptes à terme de 1 M€ chacun, ceci afin d'optimiser les excédents budgétaires et d'obtenir des recettes supplémentaires. Je rappelle que les comptes à terme ont une durée de 12 mois et que les liquidités sont disponibles, d'où le choix de ces 6 comptes afin de les clôturer un par un si un besoin de trésorerie est nécessaire avant la fin des 12 mois.

M. le Maire : Des questions ou remarques ?

M. MUSSO : Juste une petite question. Les autres comptes à terme sont arrivés à terme. Du coup, quel est le taux ?

M. BOUCHET : Le taux était au départ à 3,74, mais ça évolue tous les mois. Aujourd'hui, il est à 3,39. Ça a rapporté 206 000 €. Il faut savoir que les taux des comptes à terme sont révisés tous les mois.

M. MUSSO : Du coup par rapport à l'inscription dans le budget, comme on est sur deux exercices, je ne me rappelle plus, est-ce qu'ils sont sur le budget 2025 ou est-ce que c'est proratisé sur 2024 et 2025 ?

M. BOUCHET : Ça va être séquencé en fonction du prorata des mois. Mais pour 2025, si je me souviens bien, ce n'est pas encore inscrit. On attendait d'être sûrs pour avoir les chiffres exacts des recettes supplémentaires.

M. MUSSO : C'est dommage de ne pas avoir pu les inscrire au budget 2025 puisqu'on savait qu'on allait resouscrire.

M. BOUCHET : Tu parles des nouveaux ?

M. MUSSO : Là du coup, oui. À minima, on espère dans les 150 à 200 k€.

M. BOUCHET : On est dans ces eaux-là, oui. Le taux est plus bas maintenant, on est à 2,08.

M. MUSSO : Sur 2025, on a prévu 80 000 € de produits financiers, du coup on aurait une trésorerie plus juste si on les avait inscrits.

M. BOUCHET : On les remettra plus tard.

M. le Maire : Oui, Mme REYNAUD.

Mme FIORILE-REYNAUD : Je voulais demander à M. BOUCHET quel est le montant de l'excédent budgétaire du budget 2025. Vous aviez annoncé 4,253 M€. On est d'accord que les 6 M€ que vous proposez de placer n'ont pas été comptabilisés dans l'excédent budgétaire ?

M. BOUCHET : Non.

Mme FIORILE-REYNAUD : Donc on a 4,253M€ + 6 M€.

M. BOUCHET : Oui.

Mme FIORILE-REYNAUD : Donc on est à 10,253 M€ d'excédent budgétaire placé.

M. BOUCHET : Non. Pour donner quelques précisions, on ne peut pas placer n'importe quoi sur des comptes à terme.

Mme FIORILE-REYNAUD : Je sais.

M. BOUCHET : Là, il s'agit des 6 M€ des cessions immobilières que j'avais présentées dans les différents excédents budgétaires réalisés en 2018. Ces 6 M€ sont toujours présents dans la trésorerie. On les place pour permettre d'obtenir des recettes supplémentaires qui permettent, comme je l'ai dit la dernière fois, d'absorber le surcoût de la taxe métropolitaine concernant les déchets. On évite d'avoir une trésorerie dormante, on la fait travailler.

Mme FIORILE-REYNAUD : Oui vous ponctionnez dans la poche des Pennois de manière excessive et donc effectivement...

M. BOUCHET : Non c'est pas du tout ça.

Mme FIORILE-REYNAUD : Excusez-moi, vous me laissez parler. Donc nous voterons contre le fait de ponctionner encore pour faire de la trésorerie et thésauriser à la place de ce que les Pennois pourraient thésauriser eux-mêmes. Vous n'êtes pas là pour faire de la trésorerie, vous êtes là pour faire du service.

M. le Maire : On n'est pas là pour faire de la trésorerie, ça ne veut pas dire grand-chose. Mais on a besoin de trésorerie. Et j'en veux pour preuve des communes pas si éloignées de ça que nous et que je ne vais pas citer qui, elles, ont des lignes de trésorerie pour payer ce qu'elles ont à payer, et en particulier les salaires. Et ces lignes de trésorerie coûtent extrêmement cher. Nous, par une gestion raisonnable, nous n'avons pas de ligne de trésorerie et j'espère que cela durera aussi longtemps que possible, en tous cas jusqu'à la fin de mon mandat. Et la trésorerie que l'on a, qu'elle soit placée pour rapporter un peu d'argent, c'est ce que j'appelle de la bonne gestion. Comme l'a dit Grégory, ce n'est pas toute la trésorerie qu'on place et c'est dommage, parce que ça rapporterait beaucoup d'argent. Mais on fait ce que nous a conseillé le spécialiste de la DGFIP qui est venu nous présenter ces choses-là et ça rapporte autour de 200 k€. Tu as cité ce que ça payait, mais je rappelle qu'au nom de l'universalité, cet argent rentre dans le pot

commun. Voilà. Oui, allez-y.

Mme COCH : Je reviens sur cette délibération. C'est la deuxième année que ces placements sont effectués. Vous avez déjà répondu sur le fait que cela n'ait pas été fait avant, ce qui est dommageable sur de nombreux points en termes de gestion. Néanmoins, en ce qui concerne les fonds qui sont placés, vous l'avez rappelé, M. BOUCHET, ce sont des fonds issus des cessions immobilières. Vous connaissez ma réserve sur les cessions immobilières sur les Pennes-Mirabeau. Je trouve que c'est extrêmement important de maîtriser le foncier et qu'il faut une bonne mesure de la gestion quant à la vente et à la cession de foncier de la commune parce que c'est le bien des Pennois d'aujourd'hui et surtout de demain. Sur ces cessions immobilières, je trouve que souvent, le prix n'est pas assez élevé et en cohérence avec le marché. Vous nous dites, bien sûr que c'est en cohérence avec les décisions des domaines, je l'entends. Néanmoins, le marché n'est pas celui qui est pris en compte par les domaines et je pense qu'on peut le constater aujourd'hui aussi. Quitte à céder notre patrimoine, parce que c'est le patrimoine des Pennois, je pense qu'il serait nécessaire d'avoir une juste mesure entre le prix de cession et le manque à gagner pour les Pennois. Encore une fois, une cession immobilière, c'est un crédit qu'on prend pour nos enfants puisque c'est ce qu'ils n'auront plus. Je pense qu'il serait nécessaire aujourd'hui d'avoir une mesure plus rigoureuse sur le prix de vente immobilière du foncier des Pennois. Et surtout encore une fois, je reviens éternellement sur les mêmes positions que je ressors à chaque fois : les baux emphytéotiques, les baux particuliers et commerciaux peuvent être une ressource qui est nécessaire à la commune et qui doit être je pense plus souvent envisagée.

M. le Maire : Pour ce qui est de la gestion du foncier en général, je vais vous répondre de façon globale. Plutôt que de partir sur de grandes dissertations, je vais prendre deux exemples. Gestion du foncier, c'est de la vente et aussi de l'achat, et depuis des années et des années, on s'est efforcés de faire les deux. Je vais vous prendre deux exemples très précis et vous donner le bilan financier de ce que cela a apporté. Premier exemple, les logements sociaux à l'époque où ils étaient encore gérés par la Logirem, puisque vous savez que la Logirem a été absorbée. Le système qui à un moment donné nous a fait vendre a rapporté 4,4 M€. Deuxième exemple, les Sibylles : nous avons fait acheter les terrains à l'amiable – il n'y a jamais eu d'expropriation sur les 12 hectares des Sibylles – pour les revendre ensuite dans le cadre de l'opération des Sibylles qui est bien connue. Et cela a rapporté 4 M€. Donc 4,4 M€ + 4 M€, ça fait 8,4 M€, excusez-moi, je crois que sur ces opérations, je ne me suis pas trop mal défendu.

Après sur des opérations plus ponctuelles, il faut bien que nous comprenions qu'il y a des gens qui pour consolider leur installation aux Pennes-Mirabeau ont besoin d'être propriétaires. Je reviens sur la polémique qu'il y a eu et la pétition qui est signée actuellement concernant la Poste de la Gavotte : mais la Poste de la Gavotte, je vais vous dire, aujourd'hui, elle coûte de l'argent si on veut entretenir ce local. Quant au laboratoire d'analyses médicales avec lequel nous sommes en négociation pour qu'il achète, ils ont tout simplement besoin d'avoir la possession de leurs murs, sinon ils partiront et c'est évident. Après, vous pouvez dire tout et son contraire, moi je défends une position que je connais bien parce que ça concerne un domaine professionnel que je connais. Les professionnels de santé, aujourd'hui, si on veut les pérenniser, ils ont besoin d'être propriétaires de leur outil de travail. Et je vais vous prendre un autre exemple qui date de quelques années maintenant et sur le même sujet. Nous avons vendu un terrain foncier situé à la Voilerie au groupe de pédiatres et de métiers de la pédiatrie. Lorsque je les ai rencontrés, c'était la condition sine qua none. Aujourd'hui, par rapport aux communes environnantes, nous avons maintenu – permettez-moi de dire que je connais quand même le sujet un petit peu – un corps médical à peu près convenable parce qu'on leur a facilité la vie. Les pédiatres et professionnels autour de la pédiatrie que j'avais rencontrés m'avaient dit vouloir être propriétaires de leur outil de travail ou ils partiraient ailleurs. J'en sais quelque chose, je suis propriétaire de mon cabinet médical dont j'ai acheté les murs en 1983. Alors oui, c'est vrai, j'ai vendu pour consolider certaines professions qui considèrent les murs de leur profession comme un outil de travail plutôt que les laisser partir. Après, on peut ne pas être d'accord. Ce sont deux visions des choses complètement différentes. J'ai préféré consolider la présence de ces professions sur le territoire plutôt que de les laisser partir.

Mme COCH : Permettez-moi de répondre. Aujourd'hui, vu les difficultés d'emprunt dans tous les domaines, les baux emphytéotiques peuvent être un bon palliatif à l'emprunt, qui ne donne pas la propriété, mais qui donne une simili-propriété avec une réserve pour la commune d'utilisation des locaux sur une période qui peut aller jusqu'à 99 ans. Après, c'est un point de vue que moi je défends...

M. le Maire : Et que je respecte.

Mme COCH : Nous ne sommes pas d'accord sur ce sujet, il n'y a pas de souci, mais c'est quelque chose que j'aurais présenté de cette façon puisqu'effectivement, ça fait une économie sur le coût du prêt.

M. le Maire : Sauf que ces professionnels-là qui ont l'habitude d'aller un peu vite n'ont pas envie d'aller dans un système de bail emphytéotique extrêmement lourd et extrêmement compliqué. J'en veux pour preuve le Théâtre Henri Martinet. Il y avait un projet semi-privé – il ne s'agissait pas de vendre Henri Martinet, mais de le confier dans le cadre d'un bail emphytéotique à un professionnel de la Culture qui sentait venir la bonne affaire sur notre dos. Et je n'ai pas laissé faire. Mais vous avez le droit de défendre cette position tout à fait convenable. Oui.

M. MUSSO : Merci pour la transition. Pour rejoindre ce que vous venez de dire, juste pour rappel, le laboratoire aujourd'hui est locataire et pas propriétaire. Et s'il venait à accéder à la propriété sur le bâtiment de la Poste, c'est un effet de cascade puisque du coup ça libérerait un autre bâtiment. On est là-dessus sur un bail emphytéotique ou à réhabilitation. Donc on est dans une dynamique où on ne regarde pas l'évolution de ce secteur, une place stratégique de ce quartier pour la dynamique future de la Gavotte. Vous parliez tout à l'heure de vision, il vaut mieux regarder à long terme parce qu'on ne sait pas ce qui peut se passer après. Et en ayant la maîtrise du foncier là-dessus, on maîtrise les activités et tout ce qui peut se développer. D'ailleurs, je vous invite effectivement à signer la pétition qu'on a lancée.

M. le Maire : Mais enfin, M. MUSSO, qui a envie aujourd'hui de s'installer à la Gavotte dans un local comme celui-là à part des gens qui ont les reins solides ? Allez-y, M. FUSONE.

M. FUSONE : Je voudrais juste rappeler que M. MUSSO, pendant 5 ans, vous avez voté toutes les ventes. Et tout d'un coup, là, hop, il ne faut plus vendre ! Moi ça me fait rire, toutes les ventes vous les avez votées. Il y a quand même eu des choses hallucinantes. Je me souviens que si on n'avait pas été là ça se serait fait. Vous avez voulu vendre la société COMME AVANT et 11 000 m² de terrains constructibles à 880 000 €, valeur réelle 6 M€. Si on n'avait pas remué ciel et terre, vous l'auriez fait. On se souvient de l'achat d'un appartement et d'un local commercial avenue Victor Hugo pour le prix d'un immeuble, il y a quelqu'un qui a fait une bascule. Des terrains vendus des misères, de mémoire 2 000 m² vendus 10 000 €. Ou encore un local commercial qui a été vendu 60 000 € alors qu'il y a un parking, du passage, et juste derrière où il n'y a pas de passage et pas de parking, les mêmes locaux avec à peu près la même superficie se vendent 170 000 €. Donc ne nous dites pas qu'il y a une bonne gestion du foncier de la commune. Vous avez fait de très mauvaises affaires et des ventes à prix cassés.

M. le Maire : C'est faux. Je ne vais pas polémiquer, mais c'est faux. Vous donnez des chiffres qui ne tiennent pas compte des zonages. Vous savez très bien, parce que ça, c'est quelque chose d'élémentaire, tout le monde le sait, que le prix foncier n'est pas le même sur du terrain agricole et sur du constructible. Les chiffres que vous évoquez concernant COMME AVANT sont faux. Quant au fait que l'affaire ne se soit pas réglée, c'est tout simplement que COMME AVANT a pris de plein fouet l'effet Covid et n'a pas continué la trajectoire extrêmement forte qu'il avait en matière de bénéfice. M. AMARO.

M. AMARO : Sur ce sujet, on partage leur point de vue et le point de vue des précédents Conseils municipaux concernant les baux emphytéotiques. Qu'on vende du patrimoine de l'État

parce que les finances de l'État sont dans un état catastrophique, malheureusement, ça peut se comprendre. Quand nous avons une commune qui a 17,8 M€ d'excédent budgétaire cumulé, comme l'a validé le comptable public au mois d'avril, on ne peut pas comprendre qu'on puisse vendre le patrimoine public. Après, il faut une clarté dans sa position, M. MUSSO. Vous nous interpellez sur le fait de signer votre pétition, mais nous l'avons fait. Nous, le groupe Ensemble pour les Pennes Mirabeau, nous avons signé votre pétition, parce que nous avons une ligne claire depuis 2014. Depuis que vous avez préempté certains commerces dans le vieux village, nous avons toujours soutenu cette démarche municipale, à laquelle vous aviez participé. Pourquoi, parce que nous estimons que la ville a son rôle à jouer dans le dynamisme économique. Même si M. BOUCHET a toujours dit que l'économie, ce n'est pas forcément la municipalité, on a toujours pensé le contraire. Le fait de préempter des commerces contribue à cette dynamique. Mais quand depuis 2020, on vous propose de préempter des commerces à la Gavotte, vous n'avez jamais soutenu notre démarche. Vous ne la soutenez que parce que vous êtes passé dans l'opposition de par votre désaccord avec M. LEONETTI. Donc il faut avoir une ligne claire ! Nous nous l'avons. Nous avons signé votre pétition. Et du coup, si vous avez une ligne claire sur l'éclairage nocturne et le fait de construire la crèche de la Gavotte que vous aviez promise en 2020, nous vous incitons et nous vous invitons à aussi signer notre pétition, ce qui permettra de statuer sur votre ligne politique.

M. le Maire : Concernant la gestion du foncier, on ne peut quand même pas la réduire sur la commune à un bâtiment qui est l'ancienne poste de la Gavotte. Je m'adresse à M. MUSSO. Que vous ayez besoin de cela pour lancer votre campagne, mon Dieu, ça tout le monde l'a compris. Aujourd'hui vous êtes un certain nombre à « papiner », excusez-moi l'allusion à ce qui se passe ailleurs, et à vouloir être calife à la place du calife. Il faut bien trouver un os à ronger. Vous l'avez trouvé avec la Poste de la Gavotte. D'autres le font avec d'autres moyens. Moi pendant que vous faites signer des pétitions, modestement, je travaille et j'essaie de finir mon mandat avec un certain nombre de projets que je porte, et qui ne sont d'ailleurs pas que des projets communaux. Vous voulez reprendre la parole ?

M. MUSSO : Dommage de montrer cela par l'exemple, vous dites « vous utilisez cela à des fins politiques », c'est un peu regrettable. Effectivement, sur des sujets sur lesquels on partage la même vision, on peut se rejoindre. La ligne qui nous différencie et qui nous a menés à se retrouver aujourd'hui en face, effectivement cette ligne et cette vision s'affichent. Maintenant, dire qu'on utilise le quartier de la Gavotte et le bâtiment de l'ancienne poste comme un os à ronger, effectivement, c'est un peu regrettable, M. le Maire.

M. le Maire : Alors écoutez-moi, pour ce qui est des visions différentes, votre passage dans l'opposition s'est fait en deux temps. Le premier temps c'était de dire « c'est un simple courant, on est toujours d'accord avec vous, mais pas tout à fait ». Puis le deuxième temps, vous avez voté contre le budget. Ce n'est pas à vous que je vais apprendre que le moment fort de l'année politique, c'est le vote du budget. Vous êtes clairement passé dans l'opposition, mais c'est votre droit le plus strict. Je respecte complètement cette position. Aujourd'hui j'ai deux – Rosy n'est pas là, mais elle vote plutôt avec nous – membres de l'opposition et ça me va très bien. Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstention ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 26

CONTRE : 6 - M. AMARO – FIORILE REYNAUD – NICOLAÏ – DELAVEAU –
SCAMARONI – GORLIER LACROIX

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

ANIMATIONS SENIOR

14 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ÉNERGIE SOLIDAIRE 13

M. le Maire : La 14, Audrey GIALLO.

Mme GIALLO : Bonsoir. Cette délibération concerne l'attribution de la subvention à l'association ÉNERGIE SOLIDAIRE 13. La responsable de cette association est Mme Annie MARTIN. Elle compte 555 adhérents pennois et organise des animations en faveur de nos seniors. Montant de la subvention 1 600 €.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT

15 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'AMICALE DU COMITÉ COMMUNAL DES FEUX ET FORÊTS DES PENNES MIRABEAU

M. le Maire : La 15.

M. LEONETTI : Il s'agit d'une attribution de subvention à l'Amicale du Comité communal des Feux et Forêts des Pennes-Mirabeau pour un montant de 1 900 €. Pour rappel, ce ne sont que des bénévoles et surtout des acteurs prépondérants de la protection de la forêt et de l'environnement. J'en profite pour les remercier du travail qu'ils font tout au long de l'année.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

16- ATTRIBUTION DE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ DES CHASSEURS DES PENNES MIRABEAU

M. LEONETTI : La 16 est une attribution de subvention à la Société des Chasseurs des Pennes-Mirabeau d'un montant de 2 000 €. Là aussi, ils contribuent à la poursuite de l'entretien des secteurs forestiers par du broyage et du nettoyage et à la réintroduction de gibier pour le repeuplement.

M. le Maire : M. AMARO.

M. AMARO : Autant effectivement nous soutenons toutes les démarches associatives et nous rappelons que le bénévolat est quelque chose de riche pour une commune comme la nôtre, autant nous sommes très embêtés par cette subvention. Pour rappel, l'année dernière, vous aviez voté une subvention concernant la Société des chasseurs des Pennes-Mirabeau et nous nous étions abstenus, puisqu'il y avait des procédures en cours vis-à-vis du Président. Ce qui nous a valu une agression de la part du Président quelques semaines après. Nous avons été agressés suite à notre décision et à notre prise de parole au Conseil municipal. Nous avons été agressés, mais des policiers municipaux aussi ont été agressés et injuriés. Nous vous avons adressé un courrier, M. LEONETTI, pour lequel nous n'avons pas obtenu de réponse. Nous avons relancé le Préfet sur le sujet. M. LEONETTI, en faisant avec cette subvention comme si de rien n'était, est-ce que vous n'avez pas peur de créer un sentiment d'impunité pour ces personnes-là vis-à-vis de nos agents et de notre Police municipale ?

M. le Maire : Si vous me permettez, vous vous adressez à M. LEONETTI, mais en fait, le problème me remonte. J'ai fait un sévère rappel à l'ordre concernant le Président des chasseurs suite à votre intervention, ce qui est normal.

M. AMARO : Je n'ai eu aucun retour.

M. le Maire : Lui l'a eu, c'est ce qui compte. Après les suites pénales et civiles qu'il y a pu y avoir concernant cette agression que j'ai sévèrement condamnée, c'est l'affaire de la justice.

M. AMARO : De quelle manière ?

M. le Maire : Vous avez porté plainte ?

M. AMARO : Une main courante et un signalement ont été faits à la Police municipale qui elle aussi a fait un rapport. Et je vous ai tout adressé.

M. le Maire : Dans le cadre d'une agression physique, ce n'est pas avec une main courante que vous pouvez donner une suite judiciaire. Moi si demain, on m'agresse physiquement, outre que je vais essayer de me défendre malgré mon âge avancé, je porterai plainte parce que ce sont des procédés que je déplore. Et ces procédés, je les ai déplorés, que les choses soient claires.

M. AMARO : Et sur le sentiment d'impunité que cela peut donner vis-à-vis de votre Police municipale ?

M. le Maire : La Police municipale, permettez-moi de vous dire que je la défends bec et ongles. Une fois qu'on a dit ça, Jean-Marc, tu veux répondre ?

M. LEONETTI : Ce que je peux répondre – peut-être que je ne vous ai pas répondu –, mais la Police municipale m'a prévenu tout de suite à l'instant T de cet incident. J'ai de là fait appeler le Président de la Société de Chasse qui a présenté ses excuses auprès de la Police municipale. Je ne sais pas ce qui s'est passé avec vous et quelle est l'altercation...

M. AMARO : C'était au même moment.

M. LEONETTI : Oui, mais ce sont des faits que vous m'avez relatés dans le courrier.

M. AMARO : C'était au même moment, j'étais avec les agents municipaux.

M. LEONETTI : Ce n'est pas que j'accepte qu'il vous ait insulté – je ne pense pas qu'il vous ait insulté ou agressé, je ne sais pas du tout ce qui s'est passé –, mais j'ai les agents qui m'ont appelé le jour même et de ce fait, j'ai demandé au Président d'aller présenter ses excuses. C'est ce qu'il a fait. Après comme vous dites, il y a une procédure en cours. Elle est toujours en cours, mais ça relève du privé.

M. AMARO : Mais étant donné que j'étais avec les agents de la Police municipale puisqu'ils sont intervenus suite à l'altercation, qu'est-ce qui fait que vous n'avez pas obligé le Président de l'Association à faire la même démarche envers l'un de vos conseillers municipaux ?

M. LEONETTI : Effectivement, j'aurais pu y penser, je m'en excuse.

M. AMARO : On vous demande d'ajourner cette délibération en attendant. Auquel cas, vous mettez en place un sentiment d'impunité auprès de toutes celles et ceux qui pourront au sein de ce Conseil municipal subir une pression morale sur des prises de position publiques qu'on peut avoir. Ce n'est pas anodin quand même, M. LEONETTI. On se parle de quelque chose de grave quand même.

M. le Maire : M. AMARO, pour être parfaitement complet sur le dossier des chasseurs, il faut savoir que le Président de la Société de Chasse, pour lequel je n'ai ni sympathie particulière ni antipathie particulière, s'est fait véritablement casser la gueule dans le cadre d'une autre altercation.

M. AMARO : Ça n'a rien à voir.

M. le Maire : Après, fais ce que tu veux pour la délibération.

M. LEONETTI : Ce n'est pas que je soutiens quoi que ce soit, mais c'est une délibération qui est passée chaque année, toujours avec le même montant. L'année dernière, il y a eu ce problème-là parce que vous êtes intervenu. Vous avez voulu avoir des renseignements concernant la procédure privée...

M. AMARO : Non, ce n'est pas pour ça. Attendez M. LEONETTI, c'est grave, vous êtes en train de détourner les choses. C'est un Président d'association qui m'interpelle sur un lieu parce que je me suis abstenu sur une délibération et vous êtes en train de dire que c'est moi qui suis à l'origine parce que j'ai posé des questions. Mais M. LEONETTI, c'est gravissime ce que vous faites.

M. LEONETTI : Et je garde mon sang-froid. C'est ce que vous voulez ? Allez-y, continuez, je garde mon sang-froid.

M. AMARO : En tous cas, dans la projection que nous aurons, nous agirons différemment si l'un des conseillers municipaux ou notre Police municipale se fait agresser, et peu importe le groupe auquel il appartient. Cela veut dire que vous mettez une chape de plomb sur les décisions que nous allons prendre. Imaginons que demain, nous avons une entreprise, parce que nous nous sommes abstenus sur un marché, qui nous fait pression et vient nous alpaguer pour essayer de nous agresser, comment vous allez réagir ?

M. le Maire : M. AMARO, ce qui s'est passé est insupportable. Je l'ai dit, je l'ai condamné, je l'ai écrit. Après, encore une fois, le Président de la Société de chasse a été élu par les siens, vous savez comment ça se passe. Est-ce qu'on doit – je pose la question – pénaliser l'ensemble des chasseurs de la commune pour un monsieur qui effectivement me paraît avoir le sang un peu chaud ? Je pose la question.

M. AMARO : Je vous avais demandé un rendez-vous avec ce monsieur tous ensemble pour qu'on puisse établir...

M. le Maire : Je ne vais pas vous recevoir avec ce monsieur. Ce monsieur a été rappelé à l'ordre de par mes soins. Je ne suis pas juge de paix. Oui Madame.

Mme COCH : Excusez-moi, je me permets d'intervenir. Juste une question, pourquoi vous n'avez pas déposé plainte pour donner une suite judiciaire à cette intervention ?

M. AMARO : Ce n'est pas le sujet. Il ne s'agit pas de savoir ce que moi je fais.

Mme COCH : Si, parce que je vous explique une chose, moi je me retrouve dans une situation où je n'ai aucune envie de pénaliser toute une association pour quelque chose que vous rapportez.

M. AMARO : Je parlais aussi des agents de Police municipale.

M. AMARO : Je veux bien vous croire, il n'y a pas de problème. Mais si vous voulez, on est en France et ce qui est super dans notre pays, c'est qu'il y a des procédures judiciaires et des enquêtes qui peuvent mettre en lumière des problématiques d'agression et de débordement. Mais là, on se retrouve dans une situation où vous mettez aujourd'hui devant le fait accompli la Mairie, mais il n'y a pas eu de dépôt de plainte. Après, je ne sais pas pourquoi les policiers municipaux n'ont pas déposé plainte, eux. Mais en l'espèce, vous, vous n'avez pas déposé plainte non plus. Donc mettre toute l'association des chasseurs dans le viseur pour une altercation qui n'a pas été du coup élucidée – je ne veux pas mettre en doute votre parole –

parce qu'il n'y a pas d'enquête là-dessus, ça me semble un peu compliqué. C'est un petit peu dommage d'avoir laissé ça en suspens.

M. AMARO : Ce n'est pas en suspens. Il y a eu des démarches administratives qui ont été entamées auprès du Cabinet du Maire et de M. LEONETTI. C'est la municipalité qui l'a laissé en suspens.

Mme COCH : Mais ce n'est pas la municipalité qui a le pouvoir de jugement là-dessus.

M. AMARO : Mais je ne demande pas un jugement. Je pense que vous n'entendez pas ce qu'on essaie d'exprimer. Il y a eu des faits relatés par la Police municipale, ce à quoi s'est ajoutée ma démarche et ma main courante. On a immédiatement demandé des actions de la Municipalité dont des rendez-vous puisqu'il y avait eu une altercation et une agression auprès d'agents municipaux. Nous n'avons pas eu de retour et de rendez-vous. Nous ne l'avons pas laissé en suspens jusqu'à ce soir. Loin de là !

M. le Maire : Je vais vous dire une chose, Mme COCH, je vous rejoins tout à fait, après c'est une question de curseur. Si chaque fois qu'il y a agression verbale – et ça me concerne également –, y compris par les réseaux sociaux anonymisés pour bien montrer le courage des gens...

M. AMARO : C'est la première fois que je me fais agresser dans la rue comme ça.

M. le Maire : Eh bien, vous avez bien de la chance. Parce que moi, ce n'est pas la première fois. C'est comme ça. Aujourd'hui les mœurs sont devenues extrêmement violentes. J'ai vécu quelque chose de même nature il y a quelques jours à la Voilerie et ça a concerné les policiers municipaux. Effectivement, j'ai fait une lettre de rappel à l'ordre à la personne qui n'avait pas à se comporter comme ça et à porter de telles injures. Après effectivement, je ne passe pas ma vie à porter plainte ou à judiciariser l'injure qui, malheureusement, devient hélas pratique courante. Après, je vais tout à fait dans le sens de Mme COCH ou plutôt c'est elle qui est venue dans mon sens. Je ne vais pas prendre les chasseurs en otage. C'est un loisir que je respecte. Les suites qu'il y a pu avoir à la tête de la société, en son temps j'ai dit ce que j'avais à dire au Président. Il a été réélu. Point final. Vous savez, les chasseurs aujourd'hui, il doit y en avoir combien, 154 ? Il y a 30 ans, il y en avait 1 000.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 27 M. AMARO – FIORILE REYNAUD – NICOLAÏ – DELAVEAU –
SCAMARONI – GORLIER LACROIX ne participent pas au vote

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M. REAU

17 - DÉNOMINATION DE VOIE DU CLOS DU PLAN

M. LEONETTI : La 17, c'est une dénomination de voie dans le lotissement le Clos du Plan. Le nom proposé est Impasse de la bergerie. Ça se trouve au Plan des Pennes.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

18 -CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS PARCELLE DH 102

M. LEONETTI : La 18 concerne une convention de servitudes avec la société ENEDIS et la commune sur la parcelle DH 102 afin de permettre le passage d'un câble pour la desserte

d'alimentation. C'est au château d'eau de la Voilerie.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

19 -CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS PARCELLE AB 238

M. LEONETTI : La 19, c'est une convention de servitude sur la parcelle AB 238 avec ENEDIS pour permettre la qualité de la desserte d'alimentation du réseau électrique

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

20 -CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS PARCELLE AX 935

M. LEONETTI : La 20, c'est encore une convention de servitude avec ENEDIS sur la parcelle AX 935 aux Amandiers.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

21 - ATTRIBUTION LOTS DE COPROPRIÉTÉ SUITE A DISSOLUTION S.O.M.A.P "LA PENNOISE" RÉSIDENCE LE CLOS IDÉAL PARCELLE AV 270 -LOTS 269 ET 275

M. LEONETTI : Suite à la dissolution de la S.O.M.A.P « LA PENNOISE » RÉSIDENCE LE CLOS IDÉAL, un liquidateur a été nommé le 22 mai 2024. De ce fait, M. le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser d'une part la dissolution de la S.O.M.A.P et d'autre part l'attribution des lots de propriété auxquels les actions donnent la vocation. C'est-à-dire un appartement de 4 pièces sur le lot 269 et le lot 275 qui est une cave sur la parcelle AV 270. De ce fait, la S.O.M.A.P. deviendra une copropriété.

M. le Maire : On passe d'un système de parts à un système de copropriété tout simplement. Ça a l'air simple, mais ça a mis des années pour sortir.

Mme COCH : Excusez mon ignorance, mais c'est un système assez ancien qui date des années 60, je n'ai pas trouvé les éléments constitutifs de ce système-là. Quand on parle de dissolution de la S.O.M.A.P., toutes les parts sont mises au sein de la copropriété déjà établie ou d'une sous-copropriété ? Je n'ai pas bien compris le système.

M. LEONETTI : La S.O.M.A.P., c'est vrai que c'est un procédé très, très vieux. Chacun avait des actions, mais pas de titre de propriété. De ce fait, cela a représenté énormément de problèmes, même aujourd'hui, et c'est pour ça que ça a mis du temps à se régler. Parce que même pour la vente ou pour l'achat, ça fait plus d'un an si ce n'est pas plus que les appartements sont bloqués parce que beaucoup de banquiers et de notaires ne connaissaient pas ce procédé qui est très complexe. Et surtout pour pouvoir faire une requalification des bâtiments et avoir les aides dont on peut bénéficier pour les façades, l'isolation thermique, etc. Il fallait sortir de ce système et être en copropriété.

Mme COCH : Donc en fait, c'était plusieurs appartements en copropriété qui étaient détenus en indivision sur la S.O.M.A.P. ?

M. le Maire : Il y avait des parts. Quand les gens achetaient un appartement au Clos idéal, ils n'achetaient pas un appartement, mais des parts. La première fois qu'on m'a saisi de ce sujet – ça fait plusieurs années –, c'est les notaires qui m'ont dit, M. le Maire, c'est très compliqué parce que nous on a du mal à gérer le dispositif qui est vieillot et les banques ne veulent pas prêter pour acheter des parts. Pourquoi ça a duré ? La principale raison, c'est les frais de passage de parts à une copropriété. Et finalement, on a profité d'une opportunité, avec des subventions importantes de la part de l'État de réfection de façade des immeubles du Clos idéal pour faire passer le sujet. Et on en vient enfin à bout.

Mme COCH : D'accord. Donc c'était en fait, la commune qui avait des parts au sein de la copropriété ?

M. le Maire : Oui on avait des parts comme tous les autres copropriétaires. Désormais, ces parts se sont transformées et maintenant, on est copropriétaires.

Mme COCH : Ça s'est transformé donc en propriété d'un appartement ?

M. LEONETTI : Un appartement et une cave.

M. le Maire : Ça fait des années et je ne sais pas combien de consultations juridiques, de notaires, d'avocats... C'était un imbroglio et surtout les gens n'avaient pas envie de payer.

Mme COCH : D'ailleurs, je n'avais pas trouvé ça ailleurs qu'aux Pennes Mirabeau.

M. le Maire : Je crois qu'il en restait deux en France. Oui M. AMARO.

M. AMARO : Effectivement, M. LEONETTI, on est sur un cas atypique. Qui était le Président Directeur Général de la S.O.M.A.P. ?

M. le Maire : Il n'y avait pas de PDG, il y avait un Président qui traditionnellement était le Maire depuis la création, c'est-à-dire à l'époque M. MEYLAN. Et j'ai ensuite repris la présidence symbolique de cette société sans aucune rémunération et sans aucune participation d'aucune sorte.

M. AMARO : Donc M. AMIEL était Président du conseil d'administration ?

M. le Maire : Oui. Il y avait bien entendu un Bureau et une personne gestionnaire qui faisaient fonctionner « la copropriété », même si au sens juridique du mot, ce n'était pas une copropriété. Le sujet est venu de très nombreuses fois sur le tapis et de très nombreuses fois lors de la présidence du conseil d'administration. J'ai lourdement insisté pour que les choses se fassent, en vain. Et finalement enfin, on y est arrivés. En aucun cas, je n'étais président et directeur général. J'étais président du conseil d'administration.

M. AMARO : Le seul document qu'on a retrouvé, c'est votre élection en tant que PDG en 2001.

M. le Maire : Je n'ai jamais été PDG. Vous pouvez faire toutes les recherches que vous voulez, je n'ai jamais touché un centime. Vous savez très bien qu'un président-directeur général, au titre de la direction générale, est rémunéré.

M. AMARO : C'était le terme du document du 9 octobre 2001.

M. le Maire : Je ne l'ai pas en tête, je reconnais humblement.

M. AMARO : Ce sont les termes du courrier adressé aussi en 2020. Et du coup, pour bien comprendre, au vu des éléments que vous avez donnés au Conseil municipal, quels étaient les

autres actionnaires – dont la Ville qui était aussi actionnaire, on l'a bien compris ? Est-ce qu'il y a d'autres actionnaires en plus de la Ville sur l'appartement ? Du coup, qui est dedans et comment ça va fonctionner ? Et qui sont les propriétaires ? Et s'il y a une somme suite à la clôture de la S.O.M.A.P., comment les sommes vont se dispatcher ?

M. le Maire : Chaque propriétaire d'appartement, ex-propriétaire des parts et coactionnaire est devenu copropriétaire. À ce titre, la Mairie avec l'appartement que nous possédons est devenue copropriétaire. Tout simplement.

Mme FIORILE-REYNAUD : Cela veut dire que la Mairie était bailleur d'un logement ?

M. le Maire : Oui nous louons ce logement, tout à fait.

Mme FIORILE-REYNAUD : Et vous continuez à le louer dans quel cadre ?

M. le Maire : Dans le cadre d'un bien immobilier qu'on loue, tout simplement, comme on louerait un commerce. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

22 -BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES COMMUNE DES PENNES MIRABEAU

M. LEONETTI : La 22, c'est comme chaque année, nous devons passer le bilan des acquisitions et des cessions immobilières de la commune afin d'établir un bilan et d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées sur l'exercice 2024. Le tableau vous a été remis en annexe des délibérations.

M. le Maire : Je crois que le débat a été lancé tout à l'heure, on ne va pas y revenir. Je mets aux voix : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – NICOLAÏ – DELAVEAU –
SCAMARONI - GORLIER LACROIX – FUSONE – COCH

23-APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ JP FAUCHE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DU QUARTIER DE LA GAVOTTE

M. LEONETTI : Après avoir signé un protocole partiel d'accord transactionnel en accord avec la Société JP FAUCHÉ, le 19 janvier 2024, nous en avons un deuxième à signer pour le lot 21. Pour rappel et suite au retard de 14 mois de la réception des travaux, la société JP FAUCHÉ a présenté un montant de préjudice de 188 632 €. Toutes les réserves ont été levées en ce qui concerne la société JP FAUCHÉ. Avec M. le Maire, nous les avons rencontrés plusieurs fois et nous avons convenu d'un montant de 20 % la demande du préjudice, soit 37 726 € HT, validé par la commune et par la Société JP FAUCHÉ. Je vous demande de signer ce protocole afin de mettre fin de manière définitive à tout différend né ou à naître relatif au solde des marchés avec la société JP FAUCHÉ.

M. le Maire : Des questions ? Des remarques ?

M. FUSONE : C'est juste une question. Je voudrais savoir quand cesseront les dépenses pour la requalification de la Gavotte. Parce que pour rappel, c'est un dossier de l'ancien mandat qu'on a traîné sur tout le mandat, et à coup sûr, la prochaine équipe en place aura encore ce

fardeau sur le dos. Pour rappel à la base, c'était 13,5 M€. Là on doit avoisiner les 30 M€.

M. LEONETTI : Ne jetez pas des chiffres comme ça.

M. FUSONE : Dans le compte administratif, on était à 28 M€ l'année dernière et on n'arrête pas d'en rajouter. Donc voilà, nous on voudrait avoir une date si cela finit par s'arrêter un jour. Et pour rappel, on est passés de 13,5 M€ à 30 M€ pour deux bâtiments alors qu'à la base il devait y en avoir quatre. Et encore une fois de plus, j'aime le rappeler, nous sommes les seuls à ne pas avoir voté pour.

M. le Maire : La date est extrêmement simple, c'est quand les contentieux seront éteints, c'est aussi simple que ça.

M. LEONETTI : Et il nous reste ce jour trois sociétés. Deux contentieux ont été négociés avec quand même, comme vous pouvez le constater, une bonne négociation avec 20 % du montant. Il restera trois sociétés et une fois que ces trois sociétés avec lesquelles on est en train de négocier seront traitées, on pourra vous donner un montant exact.

M. FUSONE : Mais quand on voit les rénovations, par exemple pour l'école Claudie Haigneré, il y a des façades qui tombent en ruine, avec tout qui s'arrache. L'école, M. BOUCHET le rappelait, a été livrée en 2021, c'est-à-dire que c'est une école qui a à peine 4 ans.

M. LEONETTI : Vous savez pourquoi ce côté de la façade n'est pas fait ? Vous pouvez me répondre ?

M. FUSONE : Oui, c'est le voisin qui a déposé le permis de construire qui...

M. LEONETTI : Non pas du tout. C'est le voisin qui refuse le droit d'échelle, tout simplement. Il nous interdit de rentrer chez lui pour faire le bardage. Et depuis des années, on essaie de discuter entre avocats. C'est tout simplement le droit d'échelle qu'il refuse. Dernièrement, on pensait avoir une bonne écoute de la dame, mais toujours pas.

Mme COCH : Et on ne peut pas faire les travaux par du cordage ?

M. LEONETTI : Mais Madame, pour aller fixer le cordage, on est quand même obligés de passer chez eux.

Mme COCH : On peut passer par le toit.

M. LEONETTI : Mais oui, mais par le toit pour aller le fixer, que je sache. On est quand même de l'autre côté de la façade. Il y a très peu d'espace.

Mme COCH : Peut-être que ça les gênera moins.

M. FUSONE : Mais comment vous avez fait pour monter le mur si soi-disant, ils ne voulaient pas ? À un moment donné, il a été monté le mur. La façade, elle a été montée.

M. LEONETTI : Oui, la façade elle a été montée, mais le mur s'est monté de l'intérieur. Nous avons le même problème sur la partie arrière de l'école, mais ça s'est solutionné rapidement parce que le propriétaire n'a vu aucun inconvénient à ce que l'on rentre chez lui. Et on a fait toute la façade arrière. Il n'y a que de ce côté-là, où il fallait rentrer par ce qu'on appelle le droit d'échelle, et le voisin nous a refusé.

M. FUSONE : Moi ce que je ne comprends, c'est qu'il y a une délibération, on met 13,5 M€ sur la table et on dépose un permis de construire, mais en fait, on ne va pas voir les voisins.

M. LEONETTI : On n'a fait que ça de les voir ! Et après il y a eu un avocat qui s'est mis au milieu, mais on n'a fait que ça d'aller les voir.

M. FUSONE : Il faut dire la vérité, ça a été fait à l'arrache. Vraiment, le mot, c'est à l'arrache ! Vous avez déposé un permis de construire dans une zone inondable à la base. Ça a été fait à la bonne franquette. Comme tout est fait malheureusement à l'heure actuelle à la Mairie.

M. le Maire : Ce que vous dites est scandaleux, je vais vous dire pourquoi. L'histoire de l'inondabilité, c'est qu'en cours de chantier – de préparation de chantier pour être tout à fait exact – il y a eu le problème du bassin versant du parc des Ayalades, avec une modification de la réglementation. Et là je vais vous dire une chose, de la même manière je ne vais pas stigmatiser un collègue. J'ai un collègue que je connais qui n'est pas loin d'ici qui a un aménagement qui est complètement bloqué à jamais. Concernant ce dossier, on a pu le débloquent par une discussion avec la DDE. Et je peux vous dire qu'en matière de délivrance de permis de construire - après vous direz ce que vous voulez et propagerez tous les bruits que vous voulez –, rien n'est fait à la bonne franquette. Je voulais juste vous reprendre sur ce mot qui n'est pas injurieux au demeurant. Oui Monsieur.

M. AMARO : Pour rejoindre ce qui a été dit tout à l'heure, on est sur la commune face à une problématique en termes de relation avec la population. Quand on parle de démocratie participative, c'est parce qu'il faut échanger avec la population. Comment nous, nous aurions réagi à la place de cette riveraine ? Quand on ne communique pas ou quand on communique avec les riverains comme on communique avec nous en Conseil municipal, forcément, il faut s'attendre à une mauvaise réaction. Et deuxième point, quand on voit aussi, pareil, la réaction des gens qui habitent derrière les bâtiments qui sortent de l'église de la Gavotte, il faut comprendre les gens et leurs réactions. Quand on ne communique pas avec au départ ou qu'on communique de la manière dont on communique avec nous ici et que derrière, ils se retrouvent avec des murs comme aujourd'hui dans leur jardin, il faut comprendre qu'on en arrive là. Alors c'est dommage parce que le bâtiment que vous évoquez, c'est un bâtiment public qui devrait être terminé. Mais il ne faut pas rejeter la faute sur les voisins. Quand on communique bien, forcément, ça ne peut qu'avancer.

M. le Maire : Comme je l'ai dit, je suis allé en personne voir cette dame. Elle m'a renvoyé à son avocat qui ne répond pas. Vous appelez ça de la démocratie participative, moi je considère qu'à un moment donné, les projets doivent avancer. Je vais quand même rajouter une chose, c'est que quelque projet à côté de chez soi que ce soit – du logement social ou de l'équipement public –, il faut bien reconnaître que les gens sont contre.

M. AMARO : Dans notre lotissement, on n'a pas été contre les logements sociaux. Aucun riverain ne s'y est opposé. C'est faux.

M. le Maire : Dans l'ensemble, les gens sont contre parce qu'ils ne veulent rien à côté de chez eux. Je ne pas le seul à le dire.

M. AMARO : Mais qui s'est opposé au bâtiment que vous avez fait en face ? Personne.

M. le Maire : Mais quand ça ne gêne personne...

M. AMARO : Non, ce qui gêne M. le Maire, c'est quand ça ne s'intègre pas au paysage, comme ceux de la Gavotte et ceux derrière l'église et que cela détruit le patrimoine des Pennes Mirabeau.

M. le Maire : Ce n'est pas pour ça, c'est parce ce qu'il y a une mitoyenneté qui est gênante. Et d'ailleurs j'en veux pour preuve d'autres communes y compris celle que vous prenez pour exemple, Allauch, qui a gelé les logements sociaux. Vous avez vu ce que ça donne avec le Préfet.

Mme FIORILE-REYNAUD : J'avais une autre demande concernant ce dossier, puisqu'effectivement, M. FUSONE posait la question du budget qui a explosé pour la moitié des infrastructures annoncées. Il y a une pétition en cours sur l'école de la Gavotte. Les parents d'élèves disent qu'il y a une absence de salle polyvalente pour l'école élémentaire, que la cour de la maternelle dispose d'un préau trop petit. Je veux dire, on n'a pas fini de payer sur un projet qui n'est pas correctement ficelé avec les usagers et les riverains. Quand on parle de ça, on parle des usagers, des riverains, et ce projet, il a été fait à l'encontre de toute gestion et prévision.

M. le Maire : Et bien c'est votre droit de le dire. Oui Jean-Philippe.

M. MUSSO : Une question. Le bâtiment n'est pas fini aujourd'hui, il faut le finir et la dégradation va engendrer des coûts supplémentaires. J'entends qu'il y a eu des négociations amiables qui n'ont pas abouti. Aujourd'hui, est-ce qu'il y a des recours administratifs ou juridictionnels qui ont été engagés ? Et si oui lesquels ?

M. le Maire : Concernant le droit d'échelle qui a été mis en avant, on nous a botté en touche au niveau du Préfet. Après les négociations, ce ne sont pas des négociations : je suis allé moi-même à deux reprises voir cette dame qui m'a reçu, pas très bien il est vrai, mais qui m'a reçu. Elle n'a rien voulu entendre. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Si je rentrais par la force dans sa propriété, tous tant que vous êtes qu'est-ce que vous diriez ?

Mme FIORILE-REYNAUD : C'était avant qu'il fallait travailler avec la riveraine.

M. le Maire : Mais ça a été fait Madame ! Ça a été fait voyons !

Mme FIORILE-REYNAUD : Comme cela a été fait pour une cour d'école qui n'était pas en restanque et aujourd'hui se retrouve en restanque. Excusez-moi, mais les projets que vous aviez proposés ne correspondent pas à ceux qui existent aujourd'hui.

M. le Maire : On est dans un état de droit. On respecte les droits des riverains.

M. le MUSSO : Le Préfet a refusé, mais aujourd'hui, est-ce qu'on va tenter une action en justice ou pas ?

M. le Maire : Pour le moment, on a relancé une ultime négociation par rapport à une demande qui a été faite sur sa propriété et qui me paraît accessible. Ça concerne un mur qui est situé en mitoyenneté avec le bâtiment. Il est évident que si on n'obtient pas satisfaction, bien entendu, on ira au judiciaire. Il faut voter la 23. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR :	26
CONTRE	2 – M. FUSONE - COCH
ABSTENTION :	6 - M. AMARO – FIORILE REYNAUD – NICOLAÏ – DELAVEAU – SCAMARONI – GORLIER LACROIX

CULTURE

24 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION À L'OMBRE BLEUE DE L'OLIVIER

M. le Maire : Didier, les suivantes.

M. LONG : Bonsoir Mesdames, Messieurs. Juste avant de rapporter les délibérations, je tenais à signaler qu'il y a 80 ans jour pour jour, les Françaises votaient pour la première fois à des élections municipales. La 24 concerne l'attribution d'une subvention à l'association À l'ombre

bleue de l'olivier présidée par Josiane GIULY pour un montant de 300 euros, à l'identique de l'année dernière.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

25 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION CANTAREN

M. le Maire : La 25.

M. LONG : La 25 concerne l'attribution d'une subvention à l'association CANTAREN présidée par Karine SAUVADET pour un montant de 1 500 euros, à l'identique de l'année dernière aussi.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

26 -ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ARTS SCÉNIQUES ENVIE

M. le Maire : La 26.

M. LONG : Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association ARTS SCÉNIQUES ENVIE, l'association des parents d'élèves de l'école de musique, de théâtre et de danse. Le montant est de 1 000 euros, identique à celui de l'année dernière aussi.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

27 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE/MISE À DISPOSITION D'UN AGENT D'ACCUEIL

M. le Maire : La 27.

M. LONG : Il s'agit de l'attribution toujours d'une subvention à l'association du Syndicat d'initiative pour la mise à disposition d'un agent d'accueil, d'un montant de 40 475 euros qui couvre son traitement pour l'année.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

28 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE

M. le Maire : Le 28.

M. LONG : Cette fois-ci, c'est l'attribution d'une subvention toujours au Syndicat d'initiative, mais pour le fonctionnement, d'un montant de 3 960 euros.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

29 - DON DE DROITS D'ACCÈS POUR DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS DE L'IDEE THEQUE À DESTINATION DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE LA COMMUNE DES PENNES-MIRABEAU ET DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DE CES ÉCOLES

M. le Maire : La 29.

M. LONG : C'est la possibilité de faire des dons de droits d'accès pour des activités culturelles et de loisirs de l'Idéethèque à destination des écoles élémentaires de la commune. Ça concerne évidemment les écoles publiques, mais aussi l'école privée de Sainte Élisabeth. Ça permettra aux écoles et aux associations de parents d'élèves de bénéficier de jetons pour des accès libres aux activités de l'ID Geek, aux arcades de l'ID Geek, à des spectacles de théâtre Jeune Public programmés par la Ville et à un cours au choix des activités ID Loisirs.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

SANTÉ

30 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION "POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE"

M. le Maire : Je rapporte les deux délibérations suivantes en l'absence d'Agnès. La 30 concerne l'attribution d'une subvention à l'association « Pour le don de sang bénévole » pour un montant de 500 euros. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

31 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION" LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

M. le Maire : La 31 concerne l'attribution d'une subvention à l'association « La Croix Rouge Française » pour un montant également de 500 euros.

M. AMARO : Juste, pouvez-vous nous faire le point s'il vous plaît M. le Maire sur la mise à disposition des locaux qui devait se faire à l'entrée du village sur l'avenue du Général LECLERC ?

M. le Maire : Écoutez, sauf erreur de ma part, je n'ai pas suivi ça personnellement, je vous avoue, apparemment, ils ont pris possession de ces locaux. J'en suis quasiment sûr. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

SPORT

32 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE TAMBOURIN CLUB DES PENNES MIRABEAU Exercice 2025

M. le Maire : Les sports, rapport 32 et suivants, Pierre.

M. TONARELLI : Bonsoir à tous. Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale à l'association sportive TAMBOURIN CLUB DES PENNES MIRABEAU pour un montant de 20 000 € qui se décompose en 15 000 € pour l'organisation du tournoi international et 5 000 € pour le fonctionnement de l'année 2025.

M. le Maire : M. AMARO.

M. AMARO : Il ne s'agit pas d'une question liée au TAMBOURIN, mais plus d'une position globale vis-à-vis de toutes les subventions qu'on peut attribuer à nos associations sportives. On parlait tout à l'heure de pétition, mais il y a énormément de cagnottes en ligne qui se cumulent avec des associations qui font appel à la solidarité des Pennois pour pouvoir accompagner leurs sportifs. Juste pour rappeler deux chiffres, après encore une fois, on ne cherche pas à vous convaincre : nous avons un excédent budgétaire de 17,8 M€, nous avons fait un placement financier de 6 M€, les subventions aux associations représentent 500 k€ / an, soit 0,8 % du budget. Ce qui veut dire que 6 M€, c'est plus de 10 ans de subvention à nos associations. C'est la raison pour laquelle nous relançons le fait que nos associations ont besoin d'être accompagnées d'une manière bien plus importante, à la hauteur de ce que nous permet notre budget. Nous avons placé 10 années de subventions associatives.

M. le Maire : Bien. La 32. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

33 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE LE PENTATHLON PENNOIS - Exercice 2025

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale au PENTATHLON PENNOIS de 3 500 € auxquels s'ajoutent 2 000 € pour le Trophée RUER, épreuve de très grande qualité avec des athlètes de très haut niveau. Il est à noter que le vainqueur masculin est un pentathlonien qui a été formé aux Pennes Mirabeau. S'ajoutent 1 000 € pour l'achat d'un fauteuil d'accessibilité, soit un total de 6 000 €.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

34 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE PENNES MIRABEAU NATATION - Exercice 2025

M. TONARELLI : C'est l'attribution d'une subvention à l'association sportive PENNES MIRABEAU NATATION de 8 000 € pour l'année 2025

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

35 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE LA BOULE DES PENNES - Exercice 2025

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale de 800 € à l'association sportive LA BOULE DES PENNES

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

36 -ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE LA BOULE CONTRÉE DE LA GAVOTTE- Exercice 2025

M. TONARELLI : C'est l'attribution d'une subvention municipale de 800 € à l'association LA BOULE CONTRÉE DE LA GAVOTTE.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

37 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE LA BOULE DE LA RENARDIÈRE - Exercice 2025

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale à l'association LA BOULE DE LA RENARDIÈRE de 800 €.

M. le Maire : Oui M. FUSONE.

M. FUSONE : Juste une question. Il y a une rumeur qui dit que des immeubles seraient construits sur le terrain de boules ? (*Rires dans la salle*)

M. le Maire : Ça vous donnera un os à ronger à vous. Allez, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

38 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE BOULISTE LA BOULE PLATE - Exercice 2025

M. TONARELLI : La BOULE PLATE, subvention de 800 €, pareil, pas de jaloux dans les boules. (*Rires dans la salle*)

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

39 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE JEUNESSE SPORTIVE DES PENNES MIRABEAU - Exercice 2025

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale à l'association JEUNESSE SPORTIVE DES PENNES MIRABEAU pour un montant de 31 490 €, qui se décompose en 30 490 € pour le fonctionnement et 1 000 € pour la cérémonie des récompenses.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

40 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association PENNES MIRABEAU HAND-BALL de 7 900 €, qui se décompose en 6 000 € pour le fonctionnement et 1 900 € pour le plan mercredi.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

41 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE ÉLAN SPORTIF DES PENNES MIRABEAU - Exercice 2025

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale de 6 000 € à l'association ÉLAN SPORTIF DES PENNES MIRABEAU.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

42 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE CLUB SUBAQUATIQUE DES PENNES MIRABEAU - Exercice 2025

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale de 870 € à l'association sportive CLUB SUBAQUATIQUE DES PENNES MIRABEAU.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

43 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION PENNES MIRABEAU/CADENEAUX RUGBY - Exercice 2025

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale à l'association PENNES MIRABEAU / CADENEAUX RUGBY de 25 500 € qui se décompose en 22 000 € pour le fonctionnement, 1 500 € pour le tournoi des écoles, 1 000 € pour le tournoi des écureuils et 1 000 € pour le tournoi avec les Italiens pour l'année 2025.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

44 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE BMX CLUB DES PENNES MIRABEAU - Exercice 2025

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale à l'association sportive BMX CLUB DES PENNES MIRABEAU pour un montant de 7 000 € pour 2025, qui se décompose en 5 000 € pour le fonctionnement et de 2 000 € pour l'organisation d'une course régionale et départementale qui a eu lieu ce week-end et a été un succès, avec des pilotes de haut niveau.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

45 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE AQUA SYNCHRO PENNOIS - Exercice 2025

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale à l'association sportive AQUA SYNCHRO PENNOIS pour un montant de 3 000 € pour 2025.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

46 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE L'INFERNET-CADIERE - Exercice 2025

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale à la PPM DE L'INFERNET-CADIERE pour un montant de 1 000 € pour 2025.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

47 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS EN MER - Exercice 2025

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale à l'association POUR LE DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS EN MER pour un montant de 910 € pour 2025.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

48 - STAGE SPORTIF D'ÉTÉ

M. TONARELLI : Dans le cadre du développement des activités sportives sur la commune, le Service des Sports et la Ville des Pennes Mirabeau proposent des stages multisports pour les jeunes de 8 à 14 ans en partenariat avec les associations sportives de la commune. Il s'agit de proposer des activités estivales enrichissantes et encadrées pour les enfants ainsi que de favoriser l'inclusion et l'accès au sport pour tous les enfants qu'ils soient résidents de la commune ou non. Ce stage se déroulera du 07 au 25 juillet et sera encadré par des éducateurs spécialisés. Il se déroulera sur les équipements sportifs du complexe Jean Roure et sur la Piscine du Jas de Rhodes. Ce service municipal permettra d'accueillir 60 enfants maximum de 8 ans à 14 ans par semaine. Chaque association participante sera chargée de l'encadrement de son activité sportive. Les services municipaux prendront en charge les inscriptions des familles, la mise en place des PAI (Projet d'Accueil Individualisé), la relation aux familles, et la coordination de la programmation, en collaboration avec les associations, l'animation et l'encadrement du dispositif.

Pour tenir compte des charges liées à cette action, il est proposé de fixer un coût de participation à 20 € par jour pour les enfants pennois et à 30 € par jour pour les enfants hors commune, ce qui porte le coût de la semaine de 5 jours à 100 € et celle de 4 jours à 80 € par enfant pour une famille pennoise. Ces tarifs incluent l'encadrement, les activités sportives, les

transports vers la piscine, les équipements et le matériel nécessaire ainsi que la restauration (une collation, un déjeuner et un goûter). Les familles devront obligatoirement s'inscrire à la semaine. La campagne d'inscription pour la session 2025 sera ouverte du 26 mai au 6 juin auprès de l'Espace Famille.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

49 - DÉNOMINATION DE LA TRIBUNE DU STADE DE RUGBY EMMANUEL VITRIA : DENIS AGOSTINI

M. TONARELLI : La dernière délibération, il s'agit de dénomination de la tribune du stade de rugby Emmanuel VITRIA au nom de Denis AGOSTINI. Denis AGOSTINI, a débuté le rugby en 1975 au club qui s'appelait le cercle sportif des Cadeneaux. Il y fera toute sa carrière de joueur de rugby. Lorsqu'il a raccroché les crampons, il est devenu éducateur pour l'école de rugby des Cadeneaux, plusieurs générations d'enfants recevront ses messages de respect, de fair-play sur le terrain et de fierté du maillot. C'était vraiment, ce qu'il aimait, les enfants lui rendaient bien. Puis après avoir arrêté l'école de rugby, il rechaussa les crampons pour partager encore quelques matches et de bons moments avec l'équipe des anciens du club, jusqu'à ce que la maladie l'emporte en 2023. Aujourd'hui, avec l'accord de sa famille, en reconnaissance de toutes ces années au service du sport et en particulier du rugby, nous souhaitons donner son nom à la tribune Emmanuel VITRIA.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

M. le Maire : Pour clôturer la séquence subvention des sports, je voudrais dire que l'aide que nous apportons aux associations sportives, ce n'est pas seulement des subventions. C'est aussi la mise à disposition de locaux dans le cadre de leur fonctionnement sportif. C'est aussi la mise à disposition de salles dans des cadres divers et variés et en particulier les lotos. C'est vrai qu'on n'a jamais valorisé ces choses-là, mais si on les valorisait, on s'apercevrait que l'aide aux associations sportives est beaucoup plus importante que simplement réduite aux subventions que vous venez de voter. Par ailleurs, allez, je vais t'envoyer une fleur, si on était si mauvais en sports, aurait-on eu le Label Ville européenne ? Je sais ce que certains ont dit, que nous achetons ces labels. Bien sûr je m'érige en faux. Je suis très satisfait de la politique sportive « Sport pour tous » que nous avons sur la commune et j'en profite pour remercier l'équipe des Sports, dirigée par Christelle, et toute son équipe.

M. TONARELLI : Merci pour eux !

HANDICAP

50 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « NOUVEAU REGARD SUR LE HANDICAP »

M. le Maire : Gérard, la 50.

M. VALAT : Bonsoir. Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention de 3 000 € - le même montant que l'année dernière - à l'association NOUVEAU REGARD SUR LE HANDICAP dont la Présidente est Mme Marie-Josée KLEIN.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

51 - COMMISSION MUNICIPALE - ADMINISTRATION DE LA CITÉ REMPLACEMENT D'UN ÉLU

M. le Maire : Je vais rapporter les dernières délibérations. La 51 concerne la Commission municipale « Administration de la Cité ». Il s'agit de remplacer un élu, à savoir Mme BOISGARD. M. BOUCHET a fait acte de candidature, et pour être tout à fait clair, c'est pour lui permettre de rapporter en commission ce qu'il a à rapporter d'un point de vue finances. Je me dois de vous demander pour cette délibération si vous êtes d'accord, dans la mesure où personne n'a fait acte de candidature, pour procéder au vote à main levée. Y a-t-il des gens contre le vote à main levée ?

Donc je procède à ce vote. Qui est pour la candidature de M. BOUCHET ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – NICOLAÏ – DELAVEAU –
SCAMARONI - GORLIER LACROIX – FUSONE - COCH

COHÉSION SOCIALE

52 - DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT SUPPLÉANT AU RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS

M. le Maire : La 52, il s'agit de désigner le référent suppléant au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), auquel nous participons. La titulaire, c'est Agnès et jusqu'à présent, le suppléant était facultatif. Maintenant, les statuts de ce réseau ont rendu la présence d'un suppléant obligatoire et nous proposons à M. Jean-Marc LEONETTI qui en mourait d'envie d'assurer cette fonction de suppléant. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – NICOLAÏ – DELAVEAU –
SCAMARONI - GORLIER LACROIX – FUSONE - COCH

53 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION" RESSOURCE" (Centre Ressource un autre Regard sur le Cancer)

M. le Maire : Il s'agit de l'attribution de subvention à l'association RESSOURCE. Je me suis rendu récemment à Aix où siège cette association que je connais depuis bien longtemps, déjà en tant que médecin. Il y aurait – je cite leurs propres chiffres – 80 personnes sur la commune qui, j'ai envie de dire malheureusement, bénéficient de cette association. C'est une association d'accompagnement des personnes qui ont un cancer autrement que par le seul traitement radio, chimio ou immunothérapie. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

RESSOURCES HUMAINES

54 - MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

M. le Maire : Il s'agit d'une modification du régime indemnitaire (RIFSEEP). Compte tenu que cette délibération prévoyait un régime indemnitaire suivant les fonctions occupées, et une réglementation de maintien de régime indemnitaire suivant les positions administratives des agents, une modulation était prévue en cas de congé de maladie ordinaire à compter du 11^e jour. Sauf qu'au 1^{er} mars 2025, la Loi de Finances dans son article 189 a modifié les droits à rémunération des fonctionnaires pendant un congé de maladie ordinaire, avec pour conséquence de réduire l'indemnisation des agents jusqu'alors couverts pour leur traitement jusqu'à 100% les 3 premiers mois pour les fonctionnaires et une variable chez les contractuels. C'est-à-dire que depuis le 1^{er} mars 2025, les agents publics ne doivent percevoir que 90% de leur traitement les 3 premiers mois d'arrêt de maladie et dès le 2^e jour d'absence, le 1^{er} jour étant le jour de carence. Notre délibération de décembre 2020 prévoyait un maintien du traitement et notamment du régime indemnitaire jusqu'au 11^e jour. Cette délibération modificative vient corriger cela en transposant les modifications de la Loi de Finances et en réduisant le traitement et le régime indemnitaire dès le 2^e jour d'absence afin de suivre la réglementation. Excusez-moi d'avoir lu mot pour mot, mais ces trucs-là c'est toujours assez compliqué, comme ça les choses sont lues et extrêmement claires. J'ai envie de conclure en disant que c'est quelque chose qui va dans le sens de lutter contre absentéisme. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

55 - INDEMNITÉS DE FONCTION MAIRE - ADJOINTS - CONSEILLERS MUNICIPAUX - MODIFICATION DE LA RÉPARTITION SUITE À L'ABROGATION DE LA DÉLÉGATION DE FONCTION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

M. le Maire : La 55 concerne les indemnités de fonction et la modification de la répartition suite à l'abrogation de la Délégation de fonction d'une conseillère municipale, à savoir Mme Sylviane RÉAU.

M. MUSSO : Je voudrais intervenir non pas sur la réattribution de ces indemnités, mais plutôt sur le retrait de la Délégation de Mme RÉAU, et ce sur deux points, à la fois la temporalité, mais aussi les motifs. Sur la temporalité, on aurait trouvé tout à fait cohérent qu'on ait une éviction générale, c'est-à-dire de nos trois délégations au moment où elles nous ont été retirées, c'est-à-dire le 19 février, puisque la création de notre groupe LES PENNES MIRABEAU DEMAIN a été jugée comme un acte d'opposition. Or, ça n'a pas été le cas puisque seules nos deux délégations, à Fabrice et moi, nous ont été retirées. C'est vrai que des esprits mal intentionnés auraient pu se dire que le 19 février intervient juste après qu'on se soit retrouvés ici même pour une manifestation bien spécifique, qui était la signature de la Déclaration européenne des Droits de l'Animal. Qui d'ailleurs a eu un vif succès et pour laquelle Mme RÉAU a été médiatisée puisque la télévision était présente. Ça n'a pas été le cas. On ne voulait pas faire de mauvais esprit, ce qu'on en a conclu, c'est que la cause animale était une cause apolitique et une cause transpartisane. Ça, c'était pour la temporalité. Cause qui bien sûr n'est pas la même pour les Délégations de Fabrice et la mienne, puisque l'on peut comprendre que les finances, vous le disiez tout à l'heure M. le Maire, ça a une autre dimension.

Sur les motifs, là je voudrais revenir au mail que votre Directeur de Cabinet, M. le Maire, a adressé à Sylviane RÉAU. Je cite : « M. le Maire constate qu'aucun projet municipal sur la cause animale – objet de votre Délégation – ne peut recevoir d'aval de la majorité municipale vu votre absence systématique manifestée lors du Conseil municipal sans procuration de vote ». Donc il y a à la fois le sujet de l'aval et des absences répétées. Concernant l'aval, sauf erreur de ma part, tous les projets de Mme RÉAU ont obtenu l'aval de la majorité. Tous ! Et d'ailleurs, les projets, il y en a eu un certain nombre, que ce soit les mères nourricières, l'organisation de

conférences sur le terrain, la Semaine du chien, les soirées caritatives... Pas plus tard d'ailleurs que le 23 avril dernier, la Région Sud remettait le Label 3 Pattes pour la cause animale à la Ville des Pennes Mirabeau. Donc on peut dire effectivement que l'action de Mme RÉAU permet de faire rayonner la ville, au niveau régional, mais aussi départemental. Pas plus tard que le 31 mars dernier, Mme RÉAU sollicitait votre Directeur de Cabinet pour un projet sur la lutte contre le frelon asiatique, proposition sur laquelle elle n'a toujours pas obtenu de réponse aujourd'hui.

Concernant le motif des absences systématiques répétées, on ne va pas parler de sa présence sur le terrain puisque là je pense qu'elle est indéniable. On ne va pas en débattre. Je vais parler des absences en Conseil municipal. Puisqu'on était tout à l'heure sur des problématiques sportives, si on faisait les olympiades pennoises sur l'absentéisme aux Conseils municipaux – je parle de non-présence effective ici même dans cette assemblée –, à ce concours-là Mme RÉAU a la 7^e place, ex aequo avec trois autres élus. Pour avoir la médaille d'or, il fallait avoir 12 absences. Quant aux motifs, les motifs vous les connaissez. Trois absences, une en 2023 et une en 2024. C'était à votre demande M. le Maire. Puisqu'il s'agissait sur ces deux Conseils municipaux de voter justement une délibération concernant la société de chasse. Et ce soir on l'a votée et Mme RÉAU s'est abstenue. Quant à son absence au dernier Conseil qui était évoquée dans le mail, et à son absence ce soir, je crois, M. le Maire, que le motif vous le connaissez n'est-ce pas ?

M. le Maire : Elle ne l'a pas donné.

M. MUSSO : Vous ne le connaissez pas ?

M. le Maire : Je dis qu'elle ne l'a pas donné. Mais dites-nous.

M. MUSSO : Pour que tout le monde le sache, Mme RÉAU vous a déjà interpellé il y a quelque temps avec des courriers de son avocat, puisque Mme RÉAU dans l'exercice de ses fonctions a peur de venir ici tout simplement parce qu'elle a un contentieux avec une personne. Et cette personne vient de manière régulière en Conseil municipal donc Mme RÉAU aujourd'hui a peur de cela et vous n'êtes pas sans l'ignorer. Je pense que c'est une peur légitime de sa part et donc une excuse tout à fait légitime. Ce qu'on vous demande aujourd'hui, M. le Maire, au nom du Groupe LES PENNES MIRABEAU DEMAIN, au regard de tout ce que je viens de dire, c'est de la réintégrer tout simplement dans sa Délégation. Et on appelle tous les conseillers municipaux ici présents à nous rejoindre dans cette demande-là, et notamment vous Monsieur le 1^{er} Adjoint puisque lors de la manifestation que j'évoquais tout à l'heure, la signature de la Déclaration européenne des Droits de l'Animal, vous avez déclaré sur les réseaux sociaux le lendemain que « Sylviane RÉAU honore la Délégation a que lui confiée M. AMIEL, sur un sujet aussi difficile que la condition animale ». Je vous remercie.

M. le Maire : Je vais résumer votre longue et précise intervention en un mot : vous avez raison. J'aurais dû lui lever la Délégation en même temps que vous, ça aurait évité de longues explications. On va reprendre quand même le point qui est évidemment humainement le plus sensible, à savoir les démêlés qu'elle a pu avoir avec une certaine personne dont elle a peur. Chaque fois – et vous le savez très bien – que Mme RÉAU s'est sentie de près ou de loin menacée par cette personne, j'ai fait en sorte que la Police municipale soit présente et prête à s'interposer. Y compris lors d'une manifestation d'anciens combattants. Donc là vraiment vous me faites un très mauvais procès. Donc ça, je n'en parle même pas, Mme RÉAU a effectivement tout à fait le droit d'être protégée dans son intégrité physique dans la mesure où la Police municipale a vocation à être là, d'ailleurs elle est là ce soir. Et cela s'est toujours parfaitement passé, sauf erreur de ma part, dans le domaine public, que ce soit à l'occasion ou à l'issue d'un Conseil municipal ou sur la voie publique à l'occasion d'une manifestation, Mme RÉAU n'a pas fait l'objet d'une agression. Donc de ce côté-là, j'ai fait ce qu'il faut et soit dit en passant – puisque c'est un problème effectivement lié au sexisme –, je crois avoir fait tout à fait ce qu'il fallait. Donc ce n'est pas vraiment le sujet, mais vous aviez le droit de l'aborder et il est normal que j'y réponde.

La délégation, je n'ai jamais dit qu'elle la faisait mal. Je n'ai jamais dit que vous aviez

mal fait votre délégation aux Finances. C'est quoi une délégation ? Je lui donne une délégation pour une certaine compétence. C'est un pouvoir discrétionnaire du Maire et vous le savez très bien. Elle ne vient pas en Conseil municipal. Elle ne vient pas aux réunions de groupe – parce qu'elle ne vient pas non plus aux réunions de groupe. Temporalité – je reprends votre expression –, il y a eu effectivement un phénomène de temporalité. Lors du dernier Conseil municipal, et c'est ça qui m'avait fait lui laisser la Délégation, vous avez voté contre le budget. Elle n'a pas souhaité venir, très bien. Elle n'a même pas daigné vous donner délégation. Ce n'est pas très dangereux de donner une délégation. Ça veut dire que quelque part, au-delà de ce qu'elle peut faire à propos des animaux, elle s'exclut elle-même de l'équipe. Mais je reviens à mes premiers propos, vous avez raison, j'aurais dû imaginer que vous alliez passer dans l'opposition malgré vos circonvolutions. Vous êtes passé dans l'opposition puisque vous avez voté contre le budget. Elle n'est pas venue, elle ne vous a même pas donné délégation : on ne sait plus à qui on a affaire, en tous cas certainement pas à une élue de la majorité. Point plus concret, le frelon asiatique, c'est un dossier départemental.

M. MUSSO : Tout à fait, on compte avoir des subventions. Aucune intention de ma part de vous faire un quelconque procès d'intention.

M. le Maire : C'est ce que vous avez fait pourtant.

M. MUSSO : Pas du tout. J'ai simplement évoqué la peur de Mme RÉAU. C'est pour ça qu'elle ne vient pas. Après, vous dites qu'elle ne vient pas au groupe majoritaire, mais moi je ne vous oppose pas de ne pas venir chez moi si je ne vous invite pas. Mme RÉAU n'est pas invitée à venir au groupe majoritaire.

M. le Maire : Vous plaisantez ? Jusqu'à ce qu'il y ait le schisme que vous avez opéré tous les trois, Mme RÉAU a toujours été invitée et elle n'est jamais venue. Et là elle n'avait pas spécialement de raison d'avoir peur, puisque les groupes majoritaires, sauf erreur de ma part, on ne les divulgue pas, ce ne sont pas des réunions publiques. Et en tout état de cause, elle n'était absolument pas menacée. En plus il n'y a pas si longtemps que ça, elle y a envoyé votre colistier, à savoir M. VEGA. Mme REAU a toujours été invitée au groupe majoritaire. Pour autant qu'elle faisait partie du groupe majoritaire.

M. MUSSO : Sur ce point-là, on a lancé les olympiades de l'absentéisme en Conseil municipal, les sources sont disponibles sur le site de la Ville, on est partis de 2023. Par contre, on n'a pas fait l'absentéisme dans les groupes majoritaires, qui est plus conséquent, mais on n'a pas les moyens de pouvoir le démontrer. Dans votre réponse, vous évoquez le fait que la Police municipale venait systématiquement et on vous en remercie. Ce n'est pas ça le problème. Je dis simplement qu'elle a peur. Vous me répondiez tout à l'heure quand je vous ai interpellé que vous ne connaissiez pas la raison de son absentéisme. Votre réponse me démontre que si vous la connaissiez puisque vous avez fait venir la Police municipale. Donc voilà en fait vous avez raison, il aurait fallu l'exclure dès le départ, nous, on aurait trouvé on vous l'a dit une cohérence à le faire dès le départ.

M. le Maire : Vous avez raison, on n'aurait pas dû avoir des hésitations.

M. MUSSO : Vous évoquez M. le Maire que c'est le vote contre le budget qui nous a ancrés dans l'opposition. Je rappelle que le budget a été voté dernièrement, vous avez fait de la justice prédictive alors, en nous enlevant la délégation le 19 février. Donc ce n'est pas du tout le sujet, vous n'attendiez pas le vote contre le budget pour enlever sa délégation à Mme RÉAU. D'ailleurs, si quelqu'un doit aujourd'hui réprimander sur le fait qu'elle ne donne pas procuration, à qui l'aurait-elle donnée ? À vous ? Non, elle appartient à notre groupe, donc laissez-nous gérer nos affaires en interne.

M. le Maire : Parfaitement et laissez-moi gérer le Conseil municipal de mon groupe majoritaire. À l'unanimité de mon groupe majoritaire, la décision que j'ai prise a été approuvée par mes

colistiers.

M. AMARO : Concernant cette délibération, on ne commentera pas la zizanie. Mais concernant la gestion municipale, on a une ligne de conduite qui est toujours la même depuis 11 ans. Vous avez la possibilité de nommer un certain nombre d'adjoints et on estime que la commune de par le nombre d'habitants doit être gérée par le nombre d'adjoints auquel la loi l'autorise. C'est pour ça qu'on vous demande de mettre en place le nombre d'adjoints que la loi vous autorise parce qu'on estime que pour mener un travail à bon escient, on ne peut pas condenser tout le travail qui doit être mené uniquement sur le nombre d'adjoints que vous déterminez ce soir.

M. le Maire : C'est un point sur lequel on n'est pas d'accord. Je serais plutôt d'accord avec M. FUSONE puisqu'il trouvait qu'on avait trop d'adjoints quand on les a nommés au premier Conseil municipal.

M. AMARO : Ce n'est pas le débat, c'est notre vision. Deuxième point, vous supprimez dans les délégations la démocratie participative et à notre sens, c'est un élément fondateur justement, pour un projet municipal, et que nous ne retrouvons plus dans les délégations. Nous aimerions que ce soit remis à l'ordre du jour, tout comme la cause animale évoquée tout à l'heure. Ce sont deux sujets qui sont à notre sens importantissimes et qui méritent d'être remis au sein des délégations. Dernier point concernant l'enveloppe, on reconnaît le travail qui est fait aussi bien par les élus majoritaires que par les élus d'autres groupes. Et on reconnaît le travail qui est fait par certains élus de votre groupe conseillers municipaux qui, pour certains, le font sans parti pris. Et c'est pour cela qu'on estime qu'avec l'enveloppe qu'il vous reste, certains conseillers municipaux auraient mérité de pouvoir bénéficier d'une indemnité légèrement supérieure. Ce n'est pas forcément le montant qui compte, mais plus le geste, la démarche, c'est ce que nos agents attendent, c'est ce que nos associations attendent. Et on estime que certains élus de votre groupe pourraient bénéficier de ce petit soutien. Ça aurait été justifié.

M. le Maire : Merci pour eux. De votre sollicitude. Mme COCH.

Mme COCH : On n'a clairement pas envie de se mêler de ce genre d'histoires, ce n'est pas du tout je pense notre rôle. Donc vous comprendrez que nous ne participerons pas au vote sur cette délibération.

M. le Maire : Je vais juste rappeler qu'il ne s'agit pas dans cette délibération d'un retrait de délégation, mais de voter sur la répartition financière dans la mesure où il y a une indemnité en moins. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 23 – M. FUSONE – COCH – MUSSO - VEGA – REAU ne participent pas au vote

CONTRE : 6 - M. AMARO – FIORILE REYNAUD – NICOLAÏ – DELAVEAU –
SCAMARONI – GORLIER LACROIX

ABSTENTION : 0

56 - MODIFICATION - INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT DES POLICIERS MUNICIPAUX

M. le Maire : Le 56 concerne la modification de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement des policiers municipaux. C'est la même chose que le RIFSEEP, dans la mesure où comme vous le savez, la Police municipale n'a pas accès au RIFSEEP, mais à un régime spécial qui est modifié exactement dans le même sens et dans le même but. Je mets au vote : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

57 - CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

M. le Maire : C'est comme d'habitude, c'est la création d'emplois permanents et la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs. Si vous regardez dans le détail, il y a des réussites à des concours, de la mobilité interne, des départs à la retraite. Je mets au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

PATRIMOINE

58 - MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION DE LA SALLE DE LA VOILERIE

M. le Maire : La 58, c'est la modification de la dénomination de la salle de la Voilerie. Nous avons décidé de l'intituler du nom d'Annie MARTIN. Suite au décès brutal et totalement inattendu de son époux, elle m'a demandé de donner son nom à la salle, c'est-à-dire Jean-Claude MARTIN. Demande à laquelle j'accède bien volontiers, ce que je suis sûr vous partagez. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

QUESTIONS ORALES

M. le Maire : Nous avons deux questions de M. AMARO.

1^{re} QUESTION ORALE

M. AMARO : M. le Maire, la première question concerne une délibération que l'on a mise à disposition de l'ensemble des élus du Conseil municipal et qui fait état d'un problème de subordination auquel nous avons affaire, au-delà de la proposition de délibération que nous avons faite. Pour rappel, au sein de ce Conseil municipal, nous avons des délibérations qui au préalable passent par des commissions. M. le Maire, vous avez commencé ce Conseil municipal en disant « je ne veux plus débattre avec vous ». C'est votre choix. Les commissions sont normalement faites pour avoir des débats entre conseillers municipaux, mais ça fait des années que nous pointons du doigt le fait que ces commissions malheureusement n'ont plus aucun rôle. Alors, si on ne peut pas débattre en Conseil municipal et qu'on ne peut pas débattre en commission – on va vous expliquer pourquoi –, à quel moment pouvons-nous débattre de l'avenir de la commune des Pennes Mirabeau ? Quand je dis « vous », ce sont les services dédiés.

On vous a transmis le 13 avril un projet de délibération pour l'ordre du jour des commissions du 22 avril. Donc la délibération que vous avez devant vous a été transmise aux Services le 13 avril. Cette délibération était intitulée : « délibération marquant l'engagement volontariste de la commune sur l'égalité hommes / femmes ». Nous avons donc respecté le processus que vous aviez évoqué en Conseil municipal. Le règlement intérieur stipule que les commissions municipales émettent un avis, après des travaux, débats et échanges sur d'éventuelles délibérations. En commission, il y a des délibérations qui sont présentées. Il y a des débats, on donne un avis positif ou négatif, on a des avis divergents, c'est le lieu des commissions. Je pense qu'il y a une réelle problématique avec le Directeur de Cabinet qu'évoquait M. MUSSO tout à l'heure. Pour rappel, c'est un Directeur de Cabinet que vous avez embauché, payé par nos impôts, depuis le 1^{er} février, pour coacher la campagne de M. le 1^{er} Adjoint. À notre proposition, nous avons à notre surprise reçu un mail du Directeur de Cabinet nous stipulant que pour diverses raisons juridiques, cette délibération ne sera jamais présentée en commission. Et surtout de ne pas nous en étonner, puisqu'il avait tous les

arguments juridiques pour le faire.

Donc notre question est simple M. le Maire : est-ce qu'au travers de cette nouvelle arrivée – on parle de tous les éléments dont on a été spectateurs tout à l'heure –, il y a une volonté que votre Directeur de Cabinet vienne subordonner les élus, qui nous tous avons été élus par la population ? Le Directeur de Cabinet est nommé, il peut donner son avis, on peut l'entendre, mais en aucun cas son avis doit venir subordonner les échanges que nous avons en commissions. Encore une fois, nous ne remettons pas en question les points juridiques que le Directeur de Cabinet a mis en avant. Mais nous aurions aimé pouvoir en débattre avec les élus de ces commissions. Vous auriez pu transmettre ces éléments juridiques à certains conseillers de notre majorité pour qu'ils les exposent en commission et à ce moment-là on aurait débattu sur ces points. Non, c'est retoqué ! Subordination totale. Donc notre question est simple, au travers de cette délibération que nous avons présentée et qui a été créée par l'Association des Maires de France, avez-vous la volonté M. le Maire, depuis que le coach Directeur de Cabinet est arrivé le 1^{er} février, de laisser subordonner le rôle des élus qui ont été élus pour débattre sur les sujets de fond qui concernent l'avenir de la commune ?

M. le Maire : Je vais vous répondre très simplement, la réponse est non. Par contre, je vais vous reprendre sur la sémantique, cela ne veut pas dire ça, subordonner. On est subordonné à quelque chose, on ne subordonne pas. On chapeaute, ou on gouverne, ou on dirige. Ce que vous dites est exactement l'inverse de ce que ça veut dire. Excusez-moi de vous reprendre sur les mots, mais là, les mots ont de l'importance. Je sais à peu près parler français, vous le savez. Concernant le fait que j'aurais embauché un Directeur de Cabinet pour coacher le 1^{er} Adjoint dans sa campagne, non, je ne vais pas vous laisser dire ça. Le poste de Directeur de Cabinet comme vous le savez est un poste fonctionnel, c'est-à-dire qu'il est étroitement lié à la fonction du maire. Je n'ai pas embauché un coach, j'ai embauché un Directeur de Cabinet. C'est comme si je vous disais que les gens qui vous conseillent sont vos gourous. Ce n'est pas votre gourou, ce n'est pas votre coach, c'est quelqu'un qui vous conseille. Il n'est pas loin, il est dans la salle, ce n'est pas grave tout ça. Mon Directeur de Cabinet ne subordonne pas donc. Il est subordonné et il est subordonné à une seule personne, c'est-à-dire moi. C'est-à-dire que tout ce qui est écrit et envoyé aux élus m'a été présenté avant de l'envoyer aux élus ou ailleurs, puisqu'il participe bien entendu à la communication municipale. Voilà, je vous ai répondu.

M. AMARO : Et sur le fond ? Pourquoi ne pas avoir laissé les commissions débattre de ce sujet-là ?

M. le Maire : Tout simplement parce que vous ne venez pas aux commissions.

M. AMARO : La preuve ! Alors puisque vous parlez de ça, à la dernière commission, Mme PASQUALETTO absente, M. VALAT absent, Mme CHAVE absente, Mme VASSALO absente. Mais ils ont raison de ne pas venir, les commissions ne servent à rien. Donc vous avez raison de ne pas venir et d'être absents.

M. le Maire : L'opposition ne vient pas et c'est là qu'il peut y avoir le débat. Vous avez pris cette commission, mais dans l'ensemble, les élus de ma majorité viennent aux commissions. On n'a pas le même point de vue, j'ai répondu à votre première question orale de façon précise. Non, M. le Directeur de Cabinet n'a des comptes à rendre qu'à moi-même.

2^e QUESTION ORALE

Mme NICOLAI : La deuxième question s'adresse à M. LEONETTI.

M. le Maire : Non, elle s'adresse au Maire et c'est moi qui décide de qui y répond. C'est la règle. Je suis un dictateur, vous le savez, Mme NICOLAI.

Mme NICOLAI : Alors est-ce que je peux poser une question à M. LEONETTI s'il vous plaît ?

M. le Maire : Non vous me posez une question à moi et je verrai pour y répondre si c'est moi ou M. LEONETTI.

Mme NICOLAI : Donc je vous la pose à vous. On nous a précisé lors du dernier Conseil municipal à propos de la Voilerie, je cite M. LEONETTI – je peux me permettre de dire que je cite M. LEONETTI ? – que les études techniques sont programmées pour 2025. La maîtrise d'ouvrage a été lancée. La programmation des travaux a été envisagée sur la période estivale de 2026 à 2027, comme stipulé dans le compte-rendu du conseil d'école de novembre 2024. Des informations que nous n'avons absolument pas retrouvées dans ledit compte-rendu. Dans cette situation, et afin de trouver très rapidement un consensus au sujet de cette question de santé publique, nous avons soumis une délibération au Conseil municipal qui permettra d'engager la commune sur les travaux prévus initialement sur la période estivale de 2025. Votre cabinet a invoqué des points juridiques pour refuser que cette délibération soit mise à l'ordre du jour des commissions le 22 avril et a donc empêché que cette dernière soit soumise à débat, échange et discussion en commission. Est-ce que vous vous engagez à ce que ces travaux soient faits à l'été 2025 comme cela avait été programmé auparavant ?

M. le Maire : Allez, je vais laisser répondre M. LEONETTI.

M. LEONETTI : Avant de vous répondre Madame, je voudrais répondre encore une fois à M. AMARO pour qu'on arrête de divulguer que le Directeur de Cabinet est mon coach. C'est grave d'aller dire que le Directeur de Cabinet est mon coach. J'ai une équipe derrière et ô combien intéressante ! Et j'ai dans cette équipe des personnes qui me coachent et sont dans mon équipe. Le Directeur de Cabinet, comme vous l'a dit M. le Maire, il est là pour M. le Maire. Maintenant, croyez ce que vous voulez, mais évitez de raconter n'importe quoi comme vous avez l'habitude de le faire.

Alors Mme NICOLAI, je confirme tout ce que vous venez de dire, sauf que les travaux ne seront pas engagés en 2025. Puisqu'en 2025, des études ont été faites et le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé. En 2025, il y a aura des travaux d'opérations correctives qui seront faites sur l'école de la Voilerie. En 2026, l'encapsulage et en 2027, l'agrandissement. Je vais vous poser une question. Vous avez été pendant très longtemps BDEN. Encore une fois, je le répète dans ce Conseil, vous pensez vraiment que M. le Maire et moi-même – nous sommes papas, grands-pères – on aurait laissé des enfants en danger ? Il y a des diagnostics, que l'on doit faire tous les 3 ans, qui l'attestent. Le dernier date du 24 avril. Le précédent relevait 16 points ne réclamant pas une fermeture de l'école. Sur le dernier, il y en a 4, parce que des travaux ont été effectués avec des sociétés bien sûr habilitées à travailler sur l'amiante. Ces travaux sont faits pendant les vacances scolaires. Encore une fois, je le dis, jamais nous n'aurions laissé des enfants, des agents, des instituteurs en danger s'il y avait des risques d'amiante. On ne peut pas faire nous des travaux, ces travaux sont faits encore une fois je le répète par des sociétés qui ont l'habilitation et sont réalisés pendant les vacances scolaires.

Mme NICOLAI : Pourtant, les enseignants n'ont pas eu l'autorisation de planter des clous dans les murs de la salle des maîtres parce que justement, c'était dangereux. Vos services ont apposé sur les murs des plaques métalliques justement pour empêcher l'amiante de sortir des murs. Et les enseignants ne sont pas autorisés à accrocher quoi que ce soit.

M. LEONETTI : Madame, on ne peut pas percer, l'amiante est volatile. Si on perce là, il y a danger. Donc oui c'est vrai, nous avons interdit aux enseignants de percer dans les murs. Je n'ai jamais dit qu'il n'y avait pas d'amiante, n'essayez pas de me faire dire ça. Il y a de l'amiante, comme dans tous les bâtiments, comme dans beaucoup de maisons et toutes les bâtisses anciennes. Mais je n'ai jamais dit qu'il n'y avait pas d'amiante. Ce que je dis, c'est qu'on ne fait pas les travaux quand il y a les enfants, les instituteurs et nos agents.

M. AMARO : Le sujet, ce n'est pas l'amiante ou pas. On ne vous a pas posé la question de s'il y a de l'amiante ou pas. Ce qu'évoquait Mme NICOLAI, c'est juste une problématique de rétroplanning. La question que l'on vous pose, M. LEONETTI ce n'est pas confirmez-vous qu'il y

a de l'amiante ? La question, elle revient toujours à la visibilité que vous donnez à la population. Si on avait un plan pluriannuel en termes de travaux nous permettant d'avoir de la visibilité sur les travaux, on serait en capacité de répondre aux parents d'élèves. Pourquoi ne pas nous avoir donné ces éléments ? Nous, on vous pose cette question parce que celui qui a donné ces informations erronées, c'est vous M. LEONETTI quand vous dites « oui c'est écrit dans le compte-rendu du Conseil municipal de novembre 2024 » que j'ai sous la main. C'était une fausse information. Donc encore une fois la problématique, ce n'est pas est-ce qu'il y a de l'amiante ou pas, c'est juste un planning. Ce que veulent les parents pennois sur tous les sujets, c'est quelle est votre vision ? Ce n'est pas un programme, on ne vous demande pas quel est votre programme par rapport à l'amiante. On vous demande quelle est votre vision. Nous, la vision, elle est claire, ça fait très longtemps que les travaux auraient dû être effectués. Parce que c'est une urgence sanitaire, les travaux auraient dû être effectués dans tous les bâtiments où il y a de l'amiante. Donc de la visibilité. Où est le plan pluriannuel des travaux qui doivent venir ?

M. LEONETTI : Encore une fois, je vous répète oui, c'est une priorité pour les bâtiments qui ont de l'amiante, mais là, vu qu'on a des diagnostics qui disent qu'il n'y a pas de problème et qu'on peut laisser les enfants et les agents à l'intérieur, on a pris du retard. On a pris du retard parce que vous savez, M. AMARO, monter un marché et des consultations, ça ne se fait pas en un claquement de doigts.

M. AMARO : On le sait.

M. LEONETTI : Je ne sais pas si vous le savez, et ça demande beaucoup de temps.

M. AMARO : Ça se planifie.

M. LEONETTI : J'en profite pour remercier la Directrice des Services techniques ainsi que tous les techniciens parce que malgré le plan de charge qui est très important, ils vont quand même arriver à sortir ce marché en 2025. Je vous l'ai dit tout à l'heure, je vais encore le répéter : en 2025 les marchés sont lancés et il y aura de petits travaux d'opérations correctives à l'école de la Voilerie ; en 2026, dès que la société aura été retenue par les marchés, il y aura pendant l'été les travaux d'encapsulage, et en 2027 on aura l'agrandissement. On a reçu les parents d'élèves, c'est ce qu'on leur a expliqué et ils l'ont très bien compris.

M. le Maire : Mme COCH.

Mme COCH : Excusez-moi, vous disiez que le diagnostic qui datait d'il y a 3 ans relevait 16 éléments non conformes et que celui qui date d'il y a quelques jours n'en relève que 4. Vous nous avez indiqué qu'il y a eu des mesures correctives effectuées sur cet établissement. Du coup, la question qui va se poser et que les parents des élèves de la Voilerie se posent aussi, c'est pourquoi il y a eu des travaux correctifs suite au premier diagnostic sur la totalité des points relevés ? Vous nous avez indiqué la difficulté de la mise en place des marchés, il me semble que trois années sont quand même suffisantes. S'il y a eu des éléments qui vont vous contraindre à repousser le marché, nous aimerions les connaître. Est-ce qu'il serait possible aussi d'avoir la liste des travaux correctifs qui ont eu lieu sur la Voilerie, ainsi que les dates auxquelles ils ont eu lieu et la copie du diagnostic d'il y a 3 ans et du dernier ?

M. LEONETTI : Je vous réponds pour les diagnostics, oui tout à fait. Ce qu'il faut savoir sur l'amiante, c'est qu'il y a plusieurs classifications (A1, A2, A3, etc.). Quand on parle de mesure corrective, cela dépend du type d'amiante, il y a des endroits où on pourra traiter l'amiante, ne serait-ce qu'avec de la résine.

Mme COCH : J'entends qu'il y a différents types de dégradations. Effectivement, vous avez des zones très dégradées qui impliquent un abattement du mur, d'autres qui peuvent être encapsulées et d'autres enrésinées. Je l'entends. Mais en fait la question qui se pose – et je pense que c'est l'inquiétude des parents de la Voilerie et de nous en tant qu'élus, ce qui est

logique –, c'est pourquoi on a préféré pas des travaux correctifs dans un premier temps et non pas un travail du fond qui allait être plus pérenne ? Et surtout demander moins de coercition sur la tenue de l'école, avec des enseignants qui sont obligés de ne pas percer les murs et tenus d'avoir des mesures de sécurité alors qu'il y a des petits enfants autour. Ce n'est pas très rassurant, ni pour les parents, ni pour les enfants, ni pour les élus, vous le comprenez.

M. LEONETTI : Oui, on a pris du retard comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure sur le plan de charge au niveau des Services techniques. Au niveau des Services techniques, on a énormément de projets. Ce n'est pas qu'on ne s'en soucie pas, c'est un dossier qui est très important. Le dernier diagnostic a été fait le 24 avril. Et encore une fois, comme on l'a dit aux parents d'élèves, et comme on le répète ce soir, il n'y a aucun danger à laisser les enfants, les agents et le personnel enseignant à l'intérieur. Mais je suis conscient qu'il y a des problématiques.

Mme COCH : Merci de votre réponse.

M. le Maire : Juste un point. C'est d'abord un point de réglementation. La réglementation dans ce cas précis et les réglementations en général deviennent de plus en plus contraignantes et rendent les choses vraiment impossibles. Effectivement, la règle, c'est qu'on ne peut pas planter un clou dans un mur où il y a de l'amiante. Est-ce que vous savez – à peu près, je n'ai pas l'année exacte en tête – de quand date l'école de la Voilerie ? Une quarantaine d'années. Les réglementations sont arrivées au fur et à mesure et chaque année un peu plus contraignantes. Est-ce que vous croyez vraiment que s'il y avait eu le moindre danger dans le contact des gens avec l'école de la Voilerie, il n'y aurait pas eu une pathologie déclarée ?

Mme COCH : Je suis d'accord avec vous, mais le problème n'est pas là. En matière d'amiante, ce qui compte, c'est la dégradation des matériaux. Les pathologies, heureusement j'allais vous dire qu'elles n'ont pas été déclarées. Les problèmes d'amiante arrivent très tard, vous le savez. J'ai travaillé moi-même sur des bateaux amiantés et j'ignorais les conséquences de mon emploi. Les conséquences de l'amiante sont très tardives. Mais le problème n'est pas là, la problématique liée à l'amiante, c'est la dégradation des matériaux qui augmente chaque année.

M. le Maire : C'est la raison pour laquelle il y a des contrôles réguliers qui montrent que la dégradation des matériaux que vous signalez est réelle et devient dangereuse à partir du moment où on passe de l'amiante solide à l'amiante volatile. En tant que médecin, je connais un peu le sujet. Ça peut être grave, mais on n'y est jamais arrivés. Je tenais à le rappeler.

Avant de conclure, je voudrais juste dire un mot par rapport à ce qu'a dit M. AMARO en commençant sa question orale. Il aurait pu la dire de façon simple, il a fallu qu'il glisse cette histoire de coaching. Il y a deux choses. Il y a le fait de dire que M. LEONETTI n'est pas terrible et qu'il faut le coacher. Mais il y a plus grave, beaucoup plus grave. Vous qui êtes si pointilleux du point de vue juridique, cela sous-entend qu'on paie l'accompagnement de campagne de M. LEONETTI avec de l'argent public. C'est d'ailleurs exactement ce que vous avez dit, et ça, je ne peux pas le laisser dire. Je ne vais pas écrire au Préfet, au ministre, au Garde des Sceaux, à Dieu sait quelle instance administrative ou judiciaire. Mais très solennellement je dis très clairement que le Directeur de Cabinet travaille politiquement pour la commune auprès du Maire et s'il y a un accompagnement en particulier auprès du 1^{er} Adjoint, c'est dans le cadre des dossiers. La séance est levée.

Séance levée à 21h38

LE MAIRE
Michel AMIEL

LA SECRÉTAIRE
Audrey VILLE